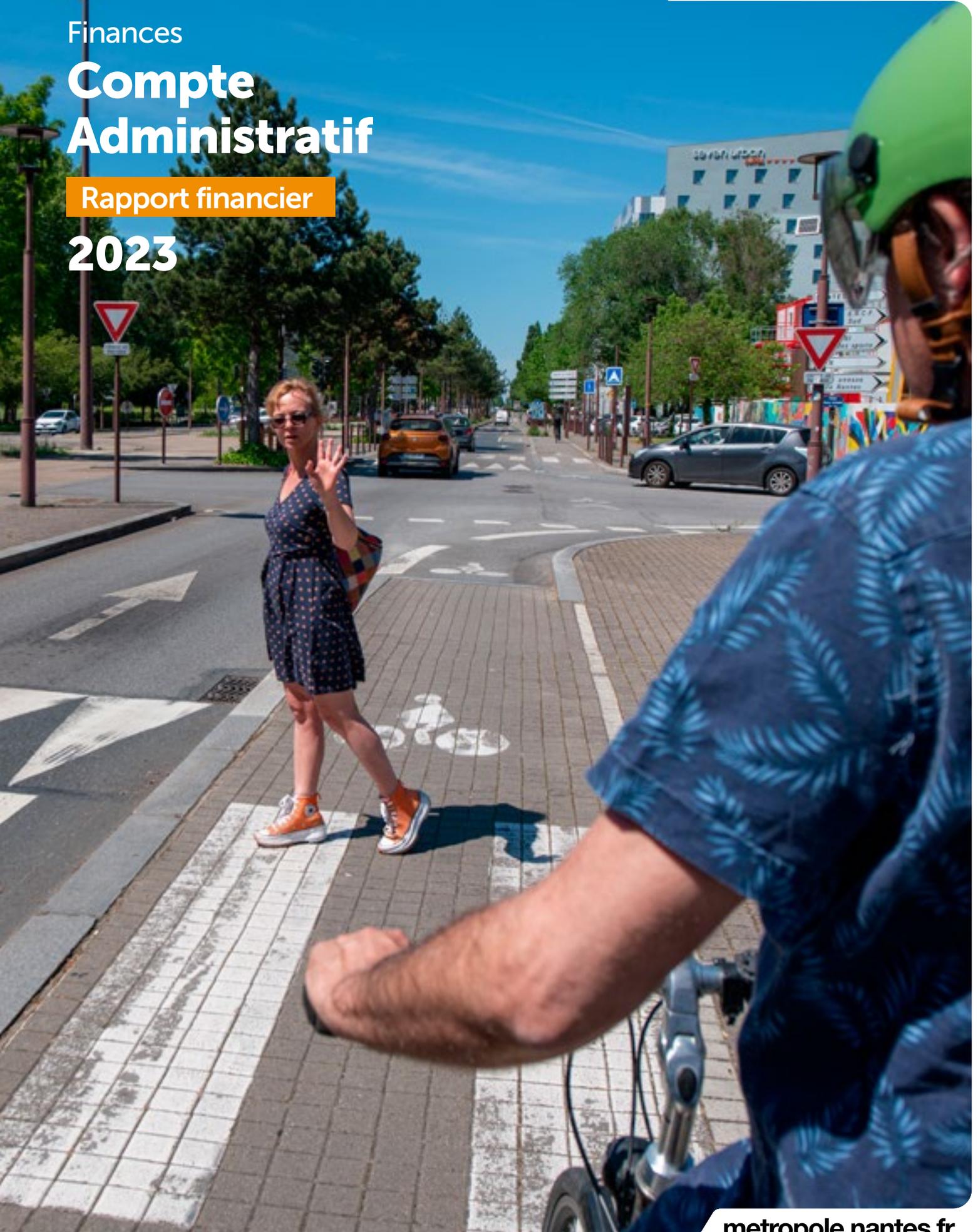


Finances

# Compte Administratif

Rapport financier

2023



<b>Éditorial de la Présidente</b> .....	p. 3
<b>Les équilibres financiers 2023 consolidés tous budgets</b> .....	p. 5
<b>La dette consolidée</b> .....	p. 8
<b>L'action de Nantes Métropole par politiques publiques</b> .....	p. 12
<b>Les équilibres du budget principal</b> .....	p. 15
<b>L'analyse rétrospective sur 5 ans</b> .....	p. 18
• Une épargne qui reste confortable	
• Un fort volume d'investissement	
<b>Le compte administratif 2023 détaillé du budget principal</b> .....	p. 22
- La section de fonctionnement	
• La constitution de l'épargne	
• Les recettes de fonctionnement	
• Les dépenses de gestion	
- La section d'investissement	
• Des recettes d'investissement en légère baisse	
• Des investissements conséquents	
• Un réendettement du budget principal maîtrisé	
<b>Les budgets annexes</b> .....	p. 35
- Le budget des déchets	
- Les budgets annexes SPIC	
• Les transports collectifs	
• Le stationnement	
• L'eau	
• L'assainissement	
• Les locaux industriels et commerciaux	
<b>Lexique et principes budgétaires</b> .....	p. 45
<b>Données de synthèse</b> .....	p. 47
<b>Annexes des comptes</b> .....	p. 50
<b>L'intercommunalité au service des habitants de la métropole</b> .....	p. 54
<b>Synthèse des engagements externes</b> .....	p. 57
<b>Bilans simplifiés des organismes partenaires</b> .....	p. 59

# ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport présente les actions menées par les services de Nantes Métropole en 2023 au profit de l'ensemble des habitantes et habitants de nos 24 communes.



L'année 2023 a été marquée, sur le plan national et international, par la multiplication des crises géopolitiques, sociales, économiques, climatiques et énergétiques. Cela nous a obligés à faire preuve de toujours plus de réactivité et à adapter notre action.

Grâce à une situation financière saine, nous avons encore pu nous appuyer sur un haut niveau d'investissement, à hauteur de 425,3 M€ (contre 366,2 M€ en 2022). Ce budget nous a permis de soutenir les acteurs métropolitains et d'agir avec

ambition et détermination pour concrétiser les grandes orientations du mandat.

En 2023, le budget a continué de se construire autour de plusieurs priorités.

D'une part, la transition écologique, qui doit nous permettre de répondre au grand défi de notre siècle et aussi constituer l'opportunité d'une vie meilleure pour toutes et tous. Ainsi, en accord avec nos ambitions en matière de bifurcation écologique, une évaluation inédite des dépenses a été réalisée afin de réduire notre impact sur le climat grâce à un budget vert qui nous permet de réinterroger, adapter et faire évoluer nos projets à l'aune des enjeux environnementaux. C'est également la densification de nos réseaux de chaleurs pour une énergie plus respectueuse de la planète ou l'adoption de notre politique publique de l'alimentation qui a pour objectif de préserver l'activité agricole sur le territoire métropolitain.

D'autre part, nous avons réaffirmé notre volonté d'une métropole sociale où l'égalité est une réalité. C'est le sens du plan de relance pour le logement social qui consacre, notamment, 17,7 M€ à la construction de logements pour toutes et tous, mais aussi de l'extension de la tarification solidaire pour les transports en commun qui profite maintenant à un plus grand nombre d'usagers. En matière d'égalité, nous avons décidé d'expérimenter la mise en place d'un budget sensible au genre. Parce que l'égalité femmes-hommes est un objectif qui doit toutes et tous nous mobiliser, nous avons l'ambition de corriger les disparités actuelles, de mieux identifier les besoins des habitantes et habitants pour un meilleur usage de la dépense publique, ceci afin de garantir une redistribution et un accès aux services équitables.

Notre ambition pour les déplacements répond également au double enjeu de transition écologique, de solidarité et d'égalité. En 2023, nous avons donc redoublé d'efforts pour permettre à chacune et chacun de bénéficier de l'offre

de déplacements la plus complète, simple et cohérente possible. C'est dans ce souci de simplification que Naolib a fait son apparition dans le paysage nantais en 2023. Par ailleurs, nous avons poursuivi l'extension du réseau de pistes cyclables pour favoriser les mobilités douces, tandis que les nouvelles rames de tramway ont effectué leurs premiers essais en ville, pour entrer en service en 2024.

Parce que les enjeux de sécurité nécessitent une forte coopération avec tous les acteurs et des réponses renforcées à l'échelle intercommunale, nous avons mis en place le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). L'année 2023 aura aussi été marquée par le développement de la police métropolitaine des transports en commun ou encore le renforcement de la vocation métropolitaine du centre de supervision urbain, avec l'intégration de deux nouvelles communes.

Ces priorités vont de pair avec notre volonté de donner la possibilité aux habitantes et aux habitants de se loger dignement, d'accéder à une eau de qualité, de bénéficier de services d'aide performants, de profiter d'une métropole ville bien entretenue, d'un aménagement du territoire durable et pertinent. Autant de préoccupations sur lesquelles nous travaillons sans relâche pour transformer notre métropole et offrir à toutes et tous des communes et des quartiers où il fait bon vivre.

En ce sens, le Grand débat métropolitain « Fabrique de nos villes, ensemble, inventons la vie de demain » a de nouveau illustré l'importance du dialogue citoyen pour imaginer, penser et bâtir une métropole conforme aux attentes du plus grand nombre, tant en termes d'environnement, que d'urbanisme, d'habitat, de santé publique, d'emploi...

La culture et le sport sont également source d'émancipation et de rayonnement pour notre Métropole qui a su montrer sa capacité d'accueil d'événements internationaux avec la Coupe du Monde de Rugby, mais aussi proposer une offre culturelle riche et diverse qui a profité tant aux habitants de la Métropole qu'aux visiteurs internationaux ou du reste de la France, à l'image des éditions 2023 du Voyage à Nantes ou de La Folle Journée. Cette ouverture au monde et cette capacité d'organisation de grands événements, permettent à Nantes Métropole, en 2024, d'avoir l'honneur d'être l'une des villes hôtes des Jeux olympiques et paralympiques.

Enfin, le principe de solidarité entre les communes est au cœur de l'action et même une raison d'être de notre Métropole. Cette volonté se traduit dans les contributions de Nantes Métropole à chacune des 24 communes, représentant un montant global de plus de 141 M€ en 2023.

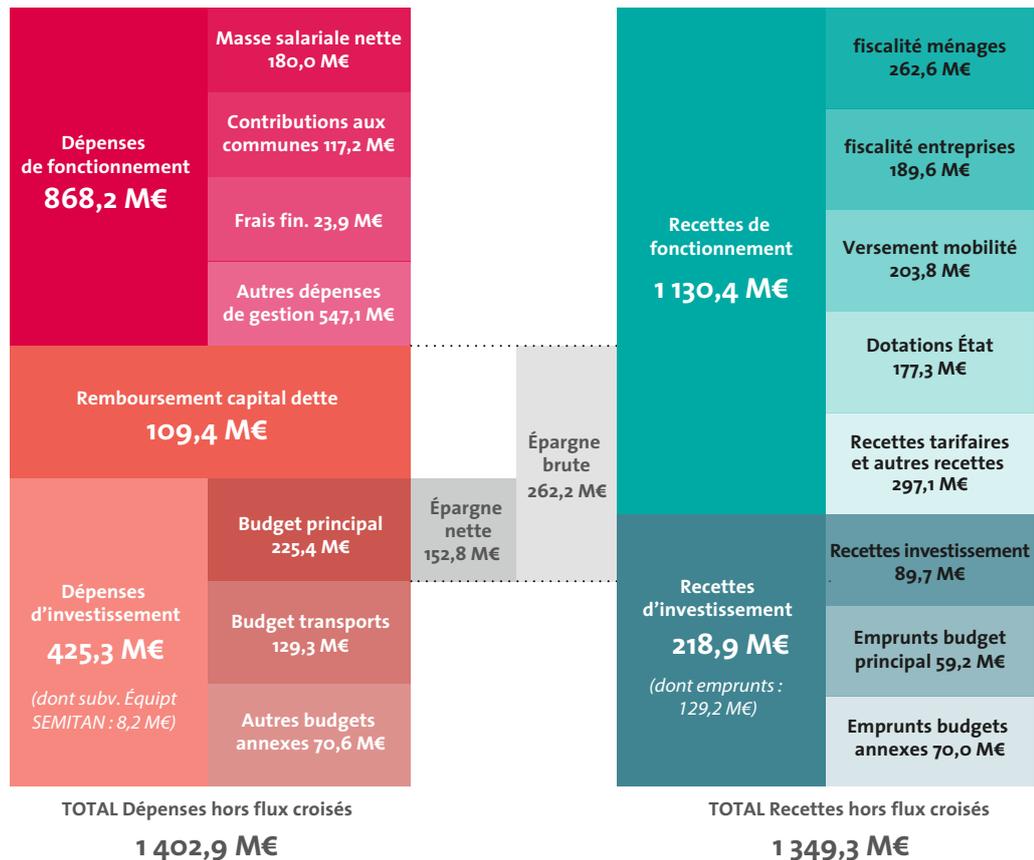
Une nouvelle fois, le travail effectué cette année pour répondre aux besoins changeants de notre société n'aurait pu être accompli sans la mobilisation et l'engagement des agents de Nantes Métropole. Je souhaite leur témoigner ma reconnaissance pour leur sens du service public et de l'intérêt général. Ce sont eux qui, au quotidien, assurent cette cohésion et font en sorte que notre Métropole soit toujours plus belle, plus fière et plus forte, mais aussi plus écologique et plus juste. Parce que demain n'attend pas, à Nantes Métropole nous œuvrons dès aujourd'hui et tous ensemble pour inventer un futur plus désirable.

**Johanna Rolland**, Présidente de Nantes Métropole



## LES ÉQUILIBRES FINANCIERS 2023 CONSOLIDÉS TOUS BUDGETS

(Retraités des flux croisés entre budgets\*)



(\* Les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes s'élèvent à 54,1 M€

Le rapport financier de Nantes Métropole s'appuie sur l'exploitation des données issues du compte administratif 2023 du budget principal, du budget annexe de l'élimination et traitement des déchets et des budgets annexes industriels et commerciaux, dont le budget Transports collectifs. Ces documents retracent l'ensemble des dépenses et des recettes de la Métropole sur l'exercice 2023, traduction de la politique menée par les élus dans l'année.

Nantes Métropole offre deux types de services à ses habitants :

- des services publics administratifs (SPA), dont les flux financiers sont inscrits au budget principal et au budget annexe des déchets. Les ressources fiscales et les dotations en sont les recettes principales ;
- des services publics industriels et commerciaux (SPIC) : transports collectifs, eau, assainissement, stationnement et locaux industriels et commerciaux. Ces services font chacun l'objet d'un budget annexe, où les dépenses sont majoritairement couvertes par les redevances et/ou produits de la tarification payés par les usagers des services.

**Les dépenses totales, tous budgets confondus, atteignent 1 402,9 M€ en 2023** hors flux croisés entre budgets (54,1 M€), dont 109,4 M€ de remboursement de dette.

Parallèlement, pour financer ces dépenses, **les recettes totales, tous budgets confondus, s'élèvent à 1 349,3 M€ en 2023**, hors flux croisés entre budgets, dont 129,2 M€ d'emprunts contractés.

Synthèse financière - Tous budgets\*

TOUS BUDGETS (en M€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	% Évolution CA 2023/ CA 2022	Évolution CA 2023/ CA 2022 M€
Recettes réelles de fonctionnement	1 001,2	970,6	1 011,0	1 069,2	1 130,4	5,72%	61,2
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	738,2	729,3	764,5	807,9	844,3	4,51%	36,4
<b>Épargne de gestion</b>	<b>263,0</b>	<b>241,2</b>	<b>246,5</b>	<b>261,3</b>	<b>286,0</b>	<b>9,48%</b>	<b>24,8</b>
<b>Taux épargne de gestion</b>	<b>26,27%</b>	<b>24,9%</b>	<b>24,4%</b>	<b>24,4%</b>	<b>25,30%</b>	<b>3,55%</b>	
Frais financiers	12,2	10,9	10,5	11,6	23,9	106,30%	12,3
<b>Épargne brute</b>	<b>250,8</b>	<b>230,3</b>	<b>236,1</b>	<b>249,7</b>	<b>262,1</b>	<b>4,98%</b>	<b>12,4</b>
<b>Taux épargne brute</b>	<b>25%</b>	<b>23,7%</b>	<b>23,3%</b>	<b>23,4%</b>	<b>23,19%</b>	<b>-0,70%</b>	
Remboursement en capital de la dette	83,5	79,2	84,3	96,9	109,4	12,85%	12,5
<b>Épargne nette</b>	<b>167,3</b>	<b>151,1</b>	<b>151,7</b>	<b>152,8</b>	<b>152,8</b>	<b>-0,01%</b>	<b>0,0</b>
<b>Taux épargne nette</b>	<b>16,7%</b>	<b>15,6%</b>	<b>15%</b>	<b>14,3%</b>	<b>13,51%</b>	<b>-5,42%</b>	
Recettes d'investissement (hors emprunt)	99,4	124,8	84,4	91,9	89,7	-2,37%	-2,2
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	384,6	435,6	372,3	366,2	425,3	16,15%	59,1
<b>Besoin de financement</b>	<b>117,9</b>	<b>159,7</b>	<b>136,1</b>	<b>121,6</b>	<b>182,9</b>	<b>50,44%</b>	<b>61,3</b>
<b>Taux d'autofinancement</b>	<b>43,5%</b>	<b>34,7%</b>	<b>40,7%</b>	<b>41,72%</b>	<b>35,92%</b>	<b>-13,91%</b>	
Encours de dette au 31 décembre	823,5	908	949,3	1 035,1	1 061,2	2,52%	26,1
<b>Emprunts réalisés</b>	<b>135,5</b>	<b>163,6</b>	<b>125,7</b>	<b>165,6</b>	<b>129,2</b>	<b>-21,98%</b>	<b>-36,4</b>
<b>Capacité de désendettement au 31/12/n</b>	<b>3,3 ans</b>	<b>3,9 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>4,1 ans</b>	<b>4 ans</b>		
<i>flux croisés entre budgets :</i>	471	80,7	65,9	52,0	54,1		

\* en solde net de la mutualisation

**Tous budgets confondus, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 130,4 M€**, contre 1 069,2 M€ l'an passé (+61,2 M€), tandis que **les dépenses de fonctionnement** (incluant les frais financiers pour 23,9 M€) **atteignent 868,2 M€**, en hausse de 48,7 M€ par rapport à 2022.

Malgré les effets significatifs de la forte inflation en 2023, **les niveaux d'épargne restent conséquents, avec plus de 262 M€ d'épargne brute** (249,7 M€ en 2022) et **152,8 M€ d'épargne nette** (comme en 2022), **finançant ainsi 35,9% des investissements globaux réalisés en 2023**.

L'application de notre gestion financière, qui repose sur la maîtrise de l'évolution des charges dans ce contexte inflationniste, a permis de maintenir **un taux d'épargne brute élevé (23,19%), soit un niveau très satisfaisant** et stable depuis 2020. Et **l'autofinancement dégagé, à près de 36%, continue de couvrir une part significative des investissements**, qui sont encore en 2023 maintenus à des niveaux très élevés (425,3 M€), soit 59 M€ de plus qu'en 2022 (+16%).

Nantes Métropole a, en effet, fait le choix de poursuivre son cap en termes d'investissements programmés pour répondre aux objectifs fixés dans le projet métropolitain. **Cet effort maintient les investissements à un niveau élevé de 621,50 € par habitant en 2023**, après 541 € en 2022, confirmant ainsi l'avancée des projets du mandat.

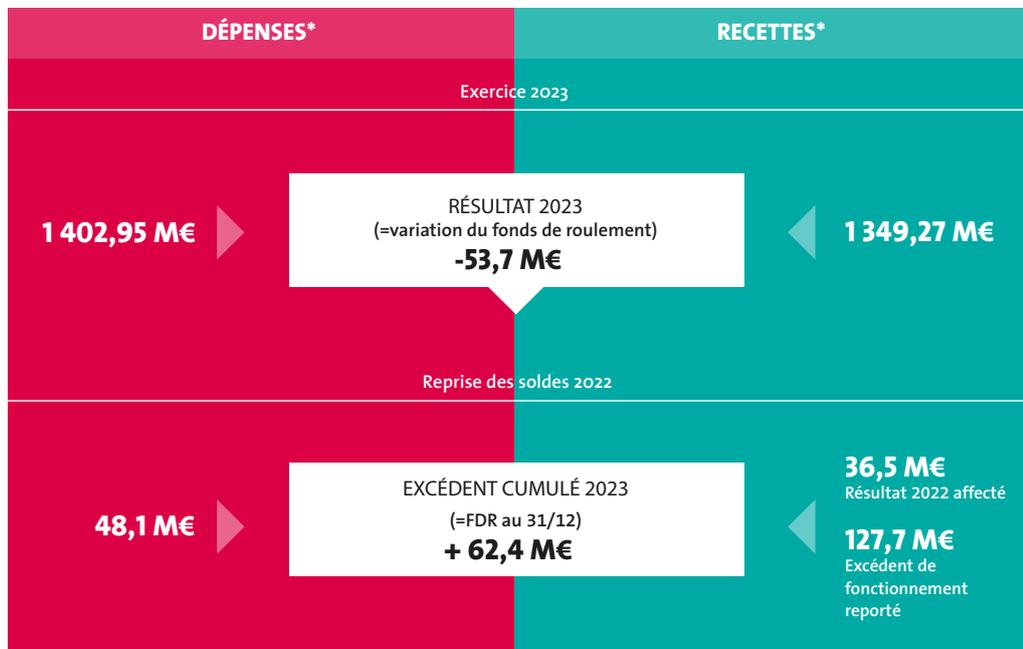
Afin de financer ces investissements, la Métropole s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement (89,7 M€), contre 91,9 M€ en 2022 (-2,2%), et sur un recours à l'emprunt s'élevant à 129,2 M€ cette année (contre 165,6 M€ en 2022 et 125,7 M€ en 2021).

**L'encours de dette atteint ainsi 1 061,2 M€ au 31 décembre 2023**, contre 1 035,1 M€ en 2022. Cet endettement mesuré est conforme à la stratégie financière métropolitaine, dont il constitue l'un des leviers.

**Avec une capacité de désendettement de 4 ans fin 2023** (4,1 ans en 2022) tous budgets, la solvabilité de la Métropole reste excellente et témoigne de marges de manœuvre pour réaliser des projets nouveaux, avec un seuil maximum fixé à 10 années pour la fin du mandat en 2026.

### Détermination de l'excédent 2023

(consolidation des excédents du budget principal, du budget déchets et des budgets annexes – après neutralisation des flux croisés).



(\*) les dépenses et les recettes sont retraitées des flux croisés (54,1 M€) entre le budget principal et les budgets annexes.

**L'excédent cumulé s'élève fin 2023 à 62,4 M€** (tous budgets), dont 17,6 M€ d'excédent cumulé sur le budget principal et 44,8 M€ sur les 6 budgets annexes relatifs aux déchets et aux services publics industriels et commerciaux (SPIC).

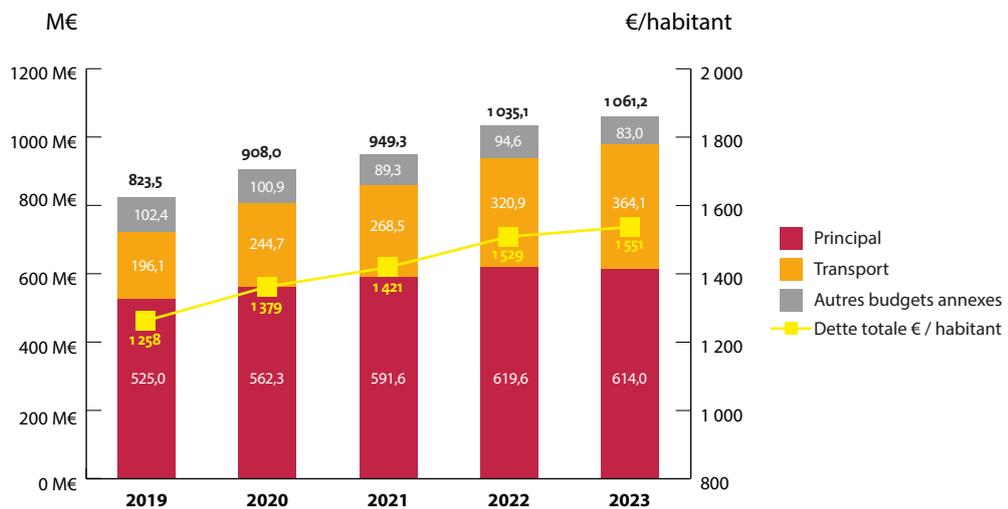
Il comprend :

- Un résultat sur l'exercice 2023 de -53,7 M€,
- Un résultat reporté de 2022 de 116,1 M€.



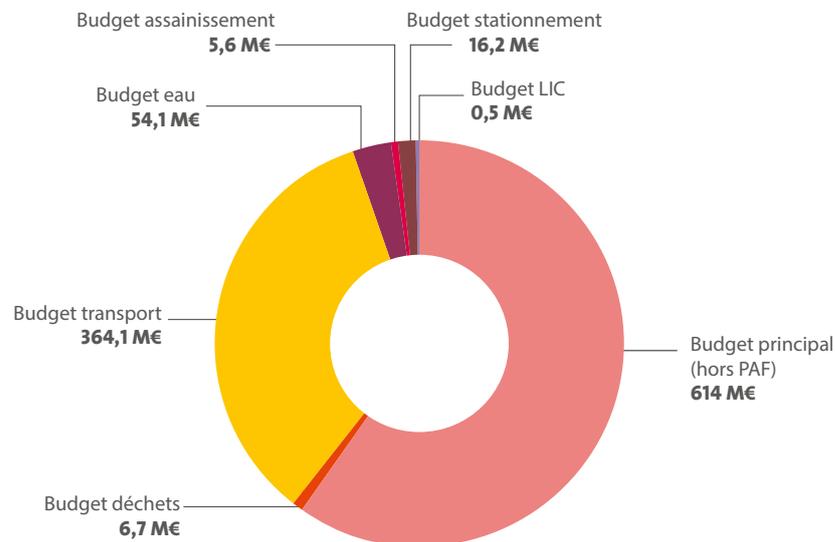
## LA DETTE CONSOLIDÉE

### Évolution de l'encours total au 31/12



Tous budgets confondus, **l'encours de dette de Nantes Métropole s'élève au 31 décembre 2023 à 1 061,2 M€ (hors PAF)**, contre 1 035,1 M€ en 2022, soit en hausse de 26,1 M€.

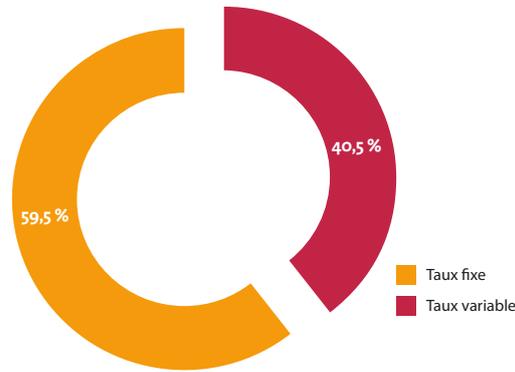
### Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2023) par budget



57,8% des emprunts restant à rembourser ont été souscrits sur le budget principal de la Métropole (soit 614 M€). Trois autres budgets présentent un encours de dette notable : les budgets annexes « Transports collectifs » (364,1 M€, soit 34,3%), « Eau » (54,1 M€) et « Stationnement » (16,2 M€). L'encours du budget « Transports collectifs » s'accroît sensiblement en 2023 (+ 43,2 M€), tandis que l'encours du budget principal et des autres budgets annexes diminue légèrement (respectivement -5,6 M€ et -11,5 M€).

L'encours total est composé à 59,5% d'emprunts à taux fixe et à 40,5% d'emprunts à taux variable, dont 11,5% révisibles sur le taux du Livret A.

**Répartition de l'encours par type de taux au 31/12/2023**

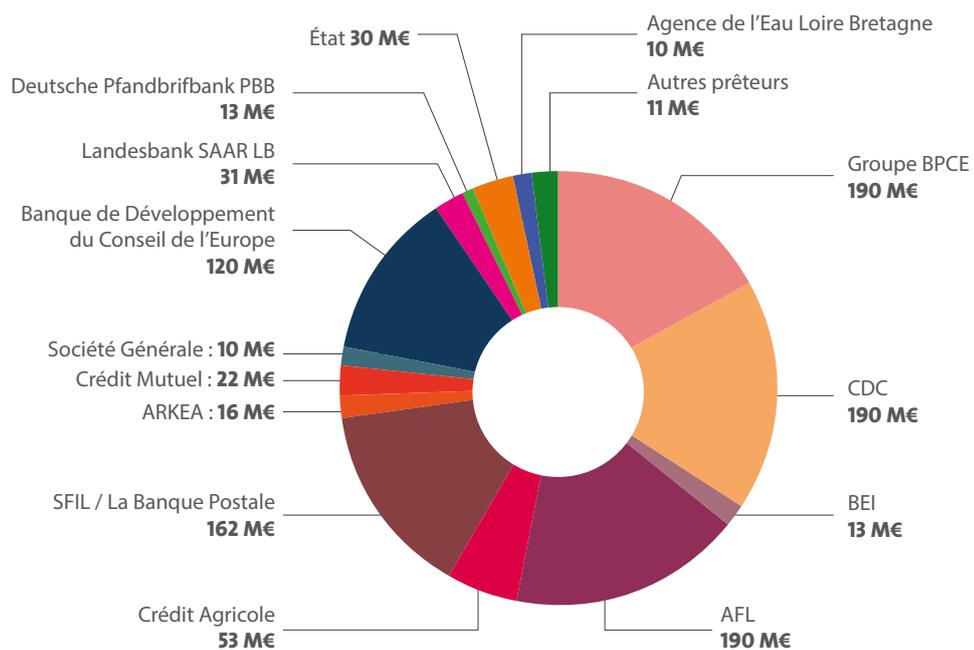


En 2023, Nantes Métropole a mobilisé 59,2 M€ d'emprunts pour financer les investissements du budget principal et 70 M€ pour ceux du budget des transports. Parmi ces contrats, 69,2 M€ ont été signés à taux fixe (allant de 0,75 % pour un emprunt lié à la transition énergétique à 3,79 % en milieu d'année) et 60 M€ à taux variables afin de bénéficier d'une future baisse de taux anticipée à compter du second semestre 2024.

La durée résiduelle de la dette s'établit à 14,7 ans fin 2023 (similaire à la moyenne des EPCI de plus de 100 000 habitants : 14,6 ans).

Pour conserver son indépendance vis-à-vis des prêteurs, **la Métropole poursuit la diversification de son portefeuille**. Ainsi, l'encours de la dette se compose de 135 emprunts, contractés auprès d'une quinzaine de prêteurs, rassemblant des groupes bancaires, l'Agence France Locale (AFL), l'État, ainsi que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les budgets eau et assainissement.

**Répartition de l'encours de dette (au 31 décembre 2023) par prêteur (1 061,2 M€)**



Avec 18 % de l'encours total, la Caisse des Dépôts (CDC) est un partenaire principal de la Métropole, tout comme l'Agence France Locale (18%) et le Groupe BPCE (18%) composé de la Caisse d'Épargne, du Crédit Foncier, de la Banque Populaire et du Crédit Coopératif. La part de la Banque Postale/SFIL (15%) diminue légèrement et celle de la CEB (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) progresse (11%). D'autres établissements tels que le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la SAAR LB et la Banque européenne d'investissement (BEI)... participent également au financement des projets d'investissement de Nantes Métropole.

Les emprunts mobilisés en 2023 l'ont été auprès de la CEB (30 M€, troisième tirage d'une enveloppe de 150 M€ destinée au financement des matériels roulants de transports en commun), l'AFL (60 M€), la Caisse des Dépôts et Consignations (4,2 M€), la Banque Populaire Grand Ouest (20 M€) et la SAAR LB (15 M€).

### La Métropole recherche des financements dédiés à la transition écologique.

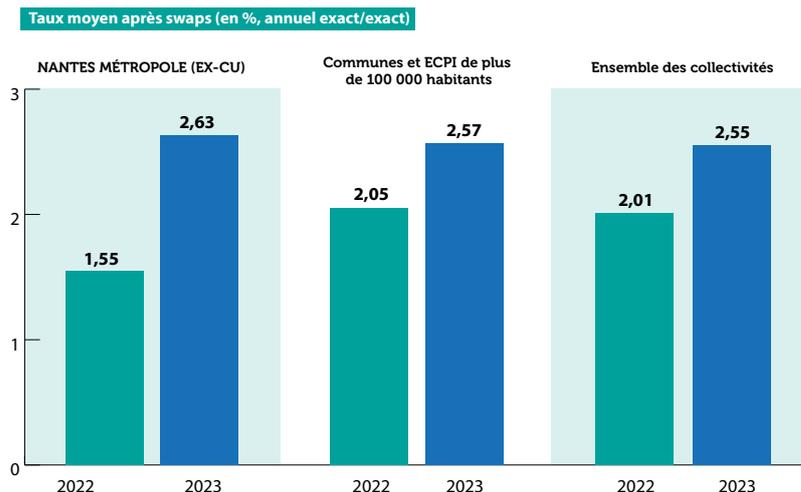
Une partie des prêts en cours contribue à la transition écologique. La Métropole avait souscrit en 2020 auprès d'Arkéa un « prêt à impact » qui valorise les performances RSE de la collectivité, ainsi qu'un volume de prêts (150 M€) destinés à soutenir des projets d'investissement contribuant à la modernisation du parc de matériels roulants « transports propres » auprès de la CEB.

Pour financer la transition énergétique, Nantes Métropole a contracté en 2023 auprès de la Banque des Territoires (CDC) une enveloppe de financement (25 M€ jusqu'en 2026) pour son programme de remplacement des luminaires d'éclairage public en 100 % LED, via le Dispositif « Intracting », qui est une avance remboursable à taux très avantageux de 0,75%. 4,2 M€ ont été mobilisés en 2023 sur cette enveloppe.

Par ailleurs, pour financer d'ici à 2027 ses investissements de transports en commun et ses réseaux de modes de déplacement doux et durables, la Métropole a aussi contracté une enveloppe d'emprunt de 200 M€ auprès de la BEI, dont le premier déblocage est intervenu en début d'année 2024.

**Le taux moyen de la dette de la Métropole s'élève à 2,63% fin 2023**, en nette hausse par rapport à 2022 (1,55%) dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêts et de croissance de l'encours. Il reste similaire à la moyenne de la strate (2,57% fin 2023 pour les EPCI de plus de 100 000 habitants).

### Observatoire de la dette : un taux moyen similaire à celui de la strate.



Source : Finance Active – Mars 2024

La Métropole veille également à limiter les risques financiers découlant de l'encours de dette. **L'intégralité de la dette de Nantes Métropole, classée 1A**, meilleure note au regard de l'exposition au risque, **est donc considérée comme saine et non risquée.**

**Classification des risques des emprunts au 31/12/2023**



**1 061,2**  
millions d'euros  
encours de dette  
au 31 décembre  
2023 (tous budgets  
confondus, hors  
PAF et acquisitions  
foncières différées)

*Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont encadrées. Les banques se sont engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans cette grille (cf. lexique). Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.*

Intégrant la croissance de l'encours de dette, **la solvabilité de la Métropole est excellente, la capacité de désendettement s'établissant à 4 ans fin 2023** (4,1 ans en 2022). La capacité de désendettement est donc très en-deçà du seuil de 10 années que la Métropole s'est engagée à respecter pour la fin du mandat. La collectivité serait ainsi en mesure de rembourser la totalité de sa dette en y consacrant la globalité de l'épargne brute, en quatre exercices seulement.

**Définitions :**

Encours de dette : c'est le montant total du capital restant dû à un moment donné.



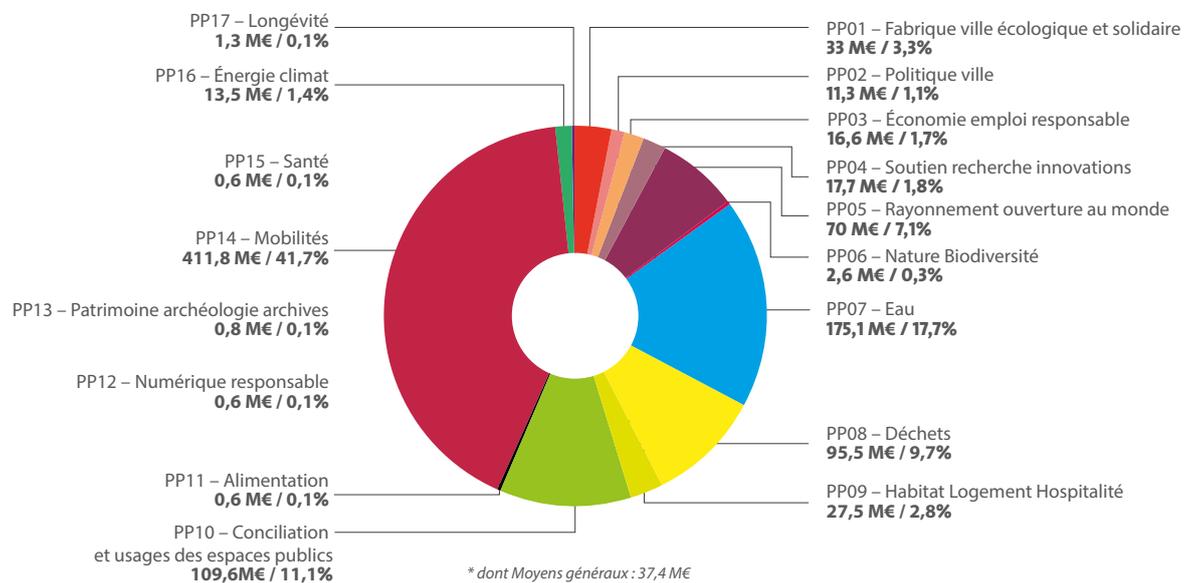
## L'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE PAR POLITIQUES PUBLIQUES

### La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2023

(fonctionnement + investissement, 1 025,6 M€ tous budgets confondus\*)

Hors ressources humaines, moyens de fonctionnement des services et gestion financière, **les dépenses directement affectées aux politiques publiques s'élèvent à 1 025,6 M€ en 2023.**

**Parmi ces dépenses de politiques publiques, 425,3 M€ (41,5%) correspondent à des investissements réalisés en 2023 sur le territoire métropolitain (24 communes), hors remboursement de la dette.**



**La politique des Mobilités** reste en 2023 le premier poste de dépenses de la Métropole (42%), pour un montant de **411,8 M€ (dont 162,1 M€ d'investissements)** sur 3 budgets), contre 346,5 M€ en 2022. Outre la contribution (216,8 M€) de la Métropole à la SEMITAN, délégataire chargé de l'exploitation du réseau de transports en commun, cette enveloppe recouvre de nombreux investissements, tels que les travaux du nouveau centre technique d'exploitation (Cetex) sur le site de Babinière (51,7 M€), l'achat de nouveaux matériels roulants bus (27,5 M€) et tramways (17,8 M€), la rénovation de la ligne 2 de tramway entre place du Cirque et Motte Rouge (9,8 M€), et le développement des futures lignes (L6/L7 de tramway) pour 3,7 M€.

En matière de transports non-collectifs et de stationnement, la Métropole a investi dans ses par-relais (4 M€), l'acquisition de parkings (4,5 M€), pour améliorer l'accessibilité, à la fois ferroviaire, avec 8,1 M€ pour le transfert de la gare Nantes État au Grand Blottereau et routière avec 6,9 M€ (Porte de Gesvres), en faveur du développement des modes doux (7 M€ pour les axes structurants vélo, les déplacements et stationnement vélos, l'achat en VEFA du parking vélos Gare Sud), pour l'aménagement de pontons et l'entretien des ports de plaisance (0,5 M€).

**La politique de l'Eau** représente le deuxième poste de dépenses de la Métropole (18%), avec **175,1 M€** en 2023 (171,6 M€ en 2022), **dont 56,5 M€ d'investissements réalisés** (sur 3 budgets), notamment la poursuite des travaux d'extension et de renouvellement des canalisations de distribution (10,5 M€), la modernisation de l'Usine de l'eau (5,6 M€), les opérations de réhabilitation des réseaux, d'amélioration des ouvrages de traitement et d'extension des réseaux d'assainissement (31,6 M€), et les réseaux d'eau pluviale (3,3 M€).

**La politique de conciliation et usage des Espaces publics (109,6 M€, dont 61,9 M€ d'investissements)**, dont les dépenses (11%), outre la propreté urbaine (4 M€), l'entretien courant des voiries (4,1 M€) et ouvrages d'art (0,9 M€), l'éclairage public (10,3 M€), le Centre de Supervision Urbain

(0,3 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ d'investissements), ont porté sur les voiries communautaires (15,3 M€), les ouvrages d'art (1,6 M€), l'éclairage public (1,5 M€) et la régulation de trafic (1,4 M€). Les aménagements de voirie réalisés dans les 24 communes ont représenté 15,8 M€, accompagnés par les travaux de proximité (3,9 M€). Les études et travaux sur les entrées d'agglomération ont représenté 1,8 M€ et la transformation du Pont Anne de Bretagne (4,4 M€). La modernisation de l'éclairage public visant les économies d'énergie avec un objectif de 100 % de LED en 2026 se poursuit (1,5 M€), ainsi que l'installation de caméras sur le territoire pour la vidéoprotection (2,9 M€).

**Le Rayonnement du territoire et son ouverture au monde (70 M€, dont 19,9 M€ d'investissements)** constitue également une priorité de Nantes Métropole (7 % des dépenses). Parmi ces actions, la politique sportive recouvre l'accompagnement des clubs et athlètes de haut-niveau (5,2 M€), l'accueil de grands événements sportifs d'importance internationale comme la Coupe du monde de Rugby (5 M€), la gestion des équipements sportifs métropolitains (2 M€) dont la patinoire (1,7 M€). L'effort d'investissement s'est traduit par le soutien à la création du spectacle produit par Royal De Luxe (1,1 M€), le premier versement pour la construction du musée Jules Verne au CAP 44 (1,8 M€) et la poursuite des études pour la restructuration du Muséum (0,1 M€), en parallèle des dépenses d'entretien et d'amélioration des équipements culturels (3,7 M€ pour les musées, le Château des Ducs de Bretagne, le Zénith et le Mémorial de l'esclavage).

Nantes Métropole porte aussi une politique ambitieuse de développement touristique et culturel, pour faire de son territoire une destination urbaine renommée et renforcer son rayonnement aux plans national et européen. Parmi les actions menées, citons les DSP du Voyage à Nantes (9,8 M€) et des Machines (1,9 M€), ses Musées (le Musée d'Arts : 2 M€, d'Histoire naturelle : 0,3 M€, Jules Verne et Planétarium : 0,3 M€), le Château et son musée d'histoire de Nantes (8,5 M€), le fonctionnement d'Angers-Nantes Opéra (5,3 M€), de la Cité des Congrès avec ses manifestations (4 M€) et l'accueil de grands événements métropolitains (1,4 M€) comme Royal de Luxe, les Biennales du spectacle, le festival Scopitone et la Folle Journée...

Le soutien au sport de haut niveau, avec des aménagements du stade de la Beaujoire, qui a accueilli des matchs de la coupe du monde de rugby en 2023 (5,4 M€), la fin des travaux de rénovation du Vélodrome de Couëron (0,6 M€) et le lancement des études pour la construction de la piscine olympique métropolitaine (0,1 M€). Enfin, les premiers travaux de rénovation de la Cité des Congrès ont représenté 4,6 M€.

Au titre de **la Fabrique de la ville écologique et solidaire**, ce sont **33 M€ (dont 25 M€ d'investissements)** qui ont été dépensés en 2023 et pour **la Politique de la Ville (11,3 M€, dont 10,1 M€ d'investissements)**, qui sont deux axes majeurs (4,5% des dépenses de politiques au total) d'intervention de la Métropole, notamment pour les participations versées aux aménageurs urbains dans le cadre des ZAC et Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) pour l'aménagement du territoire : sur l'Île de Nantes (8,5 M€), le Bas Chantenay (5,6 M€), Pirmil Les Isles (6,7 M€). De plus, les ZAC Habitat : Boulevard de la Baule à St-Herblain (0,3 M€) et Les Ormeaux à Bouaye (0,1 M€) notamment, ont été poursuivies.

Au titre du pacte de solidarité entre les communes, le fonds de solidarité « 1 % pour les personnes sans abri » a représenté 0,7 M€ de soutien en investissement, alors que le fonds de concours aux communes pour les équipements intercommunaux a concerné le soutien au multi-accueil de Saint-Herblain pour 0,2 M€.

Le fonctionnement (pour les études, les projets de renouvellement urbain...) des Quartiers Politique de la Ville (QPV) atteint 1,3 M€, auquel s'ajoutent les opérations d'investissements pour les secteurs de Bellevue (5,4 M€), de Nantes-Nord (1,2 M€), Les Dervallières (1,3 M€), Bottière Pin Sec (0,1 M€), et Plaisance à Orvault (1,5 M€).

Nantes Métropole poursuit **son soutien (3%) en faveur de l'Habitat, du Logement et de l'Hospitalité (27,5 M€, dont 17,7 M€ d'investissements)**, notamment pour la construction de nouveaux logements sociaux (6 M€) et la réhabilitation et l'adaptation du parc social (4,1 M€), les aides apportées à Nantes Métropole Habitat (NMH) dans le cadre de sa convention d'objectifs (0,9 M€) et les aides à la pierre : 3,2 M€ (délégées par l'État). L'année 2023 est aussi marquée par le financement du fonctionnement des aires d'accueil des Gens du Voyage (0,8 M€), celui de Mon Projet Renov' (ménages et copropriétés) pour 0,3 M€, et le fonds de solidarité logement (FSL) et l'action Logement d'abord qui ont mobilisé près de 1,6 M€. Par ailleurs, les travaux dans les aires d'accueil des Gens du Voyage ont généré 1,3 M€ de dépenses en 2023.

**La politique Économie et Emploi responsable** représente 2% des dépenses de la métropole avec un budget de **16,6 M€**, dont 3,1 M€ investis. Au sein de cette politique, les actions recouvrent plusieurs missions pour 12,4 M€ : notamment l'emploi et le développement des compétences, l'insertion, la

formation des jeunes, les rencontres professionnelles, l'économie circulaire et l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire.

L'investissement est maintenu avec notamment une participation de 1,9 M€ pour la zone d'activités du Landas à Saint-Jean de Boiseau.

Nantes Métropole continue de développer **sa politique en faveur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**. Elle y a consacré **17,7 M€ (2%)**, dont 8,1 M€ investis. Ces sommes ont notamment contribué au soutien de Campus Nantes (0,9 M€ et 2,4 M€ dans le cadre du CPER), École Centrale Nantes (0,3 M€), l'IRT Jules Verne (0,8 M€)..., ainsi que pour le financement de projets phares comme le Bâtiment Santé rue Bias (0,9 M€), la construction de la nouvelle École nationale supérieure Maritime (0,1 M€) ou la plateforme de valorisation créative dans les Halles 1 et 2 (0,6 M€), par exemple.

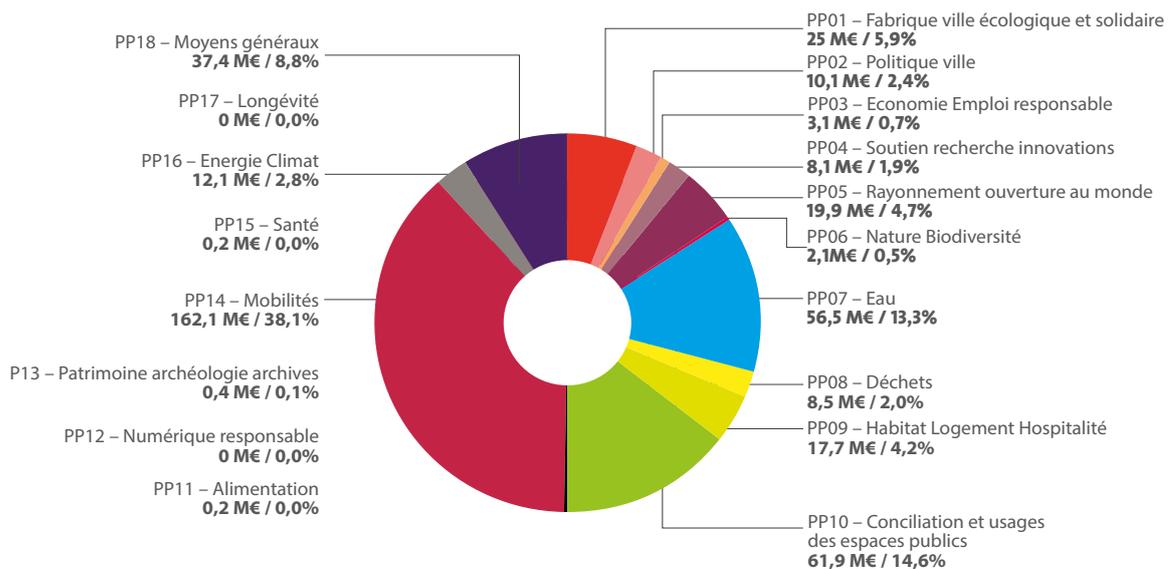
Par ailleurs, les efforts ont été poursuivis dans **les domaines de la protection de la Nature et Biodiversité (2,6 M€**, contre 1,1 M€ en 2022), ainsi que pour **la politique de gestion des Déchets (95,5 M€**, contre 91,4 M€ en 2022) par le biais du budget annexe Déchets (10 % des dépenses de politique publique), qui concourent au traitement et au recyclage des déchets, ainsi qu'à la promotion de l'économie circulaire.

**Le déploiement de la politique Énergie et Climat (13,5 M€**, contre 4,2 M€ en 2022) s'est notamment traduit par un soutien accru à la rénovation énergétique des Bâtiments Basse Consommation (10,6 M€ contre 2,5 M€ en 2022), avec un subventionnement de 95% au premier acompte.

Parallèlement, la rénovation énergétique des bâtiments métropolitains a été poursuivie (0,4 M€) pour réduire les consommations d'énergie, le développement de réseaux de chaleur (0,2 M€) et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments métropolitains (0,8 M€, notamment pour le projet sur le P+R Neustrie).

**L'ensemble de ces politiques publiques a généré un volume d'investissements de 425,3 M€ en 2023. Ce fort niveau d'investissement traduit le volontarisme de la Métropole et sa capacité d'action.**

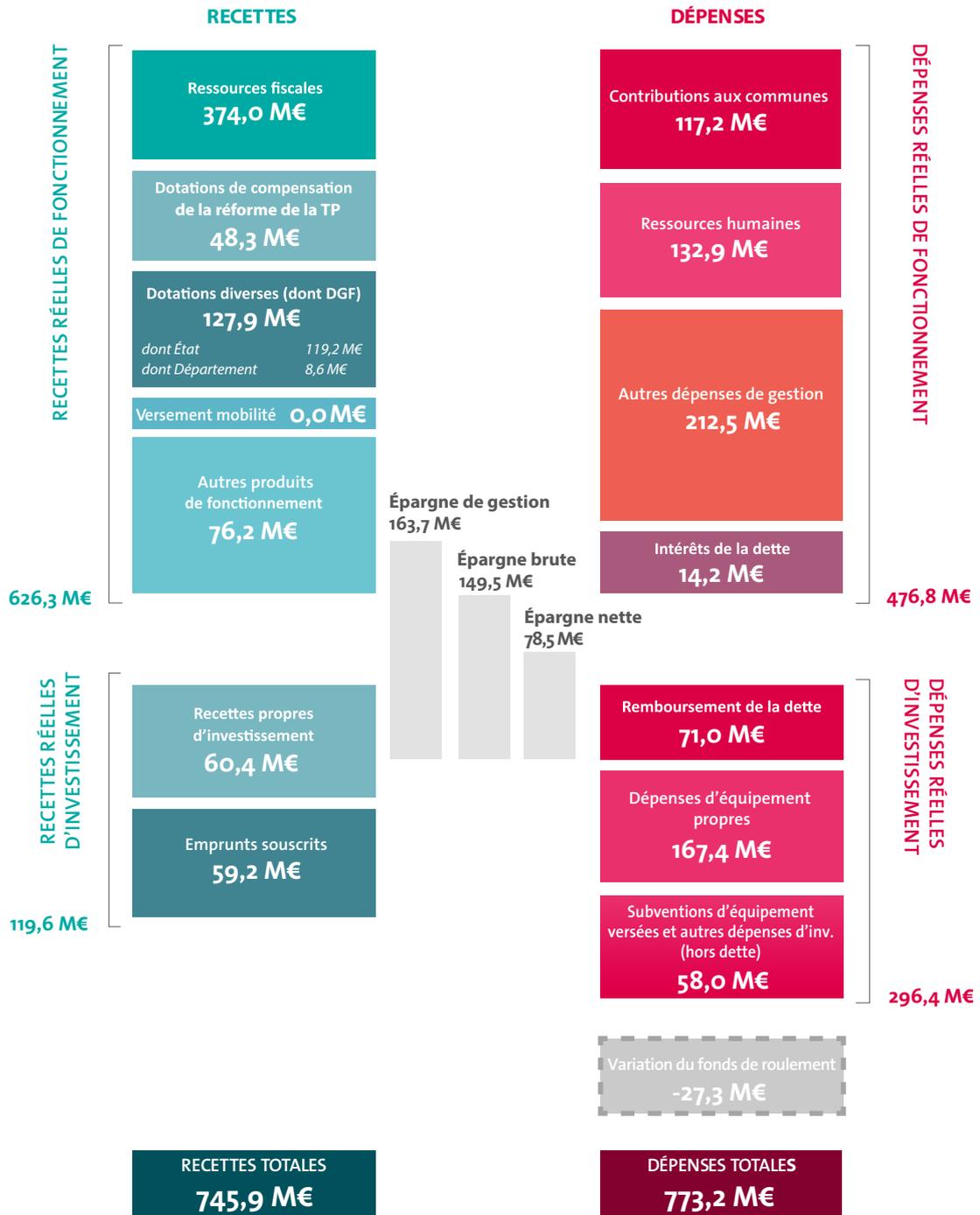
**La structure des dépenses d'investissements par politiques publiques en 2023**  
(425,3 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux\*).



(\*): hors remboursement du capital de la dette pour la dette pour 109,4 M€

# LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

Les grandes masses du compte administratif 2023 (budget principal, en M€)



**La Métropole a perçu 745,9 M€ de recettes totales sur son budget principal en 2023** afin de financer ses dépenses, en augmentation de 1,04% par rapport à l'année 2022 (+7,7 M€). Retraitées des produits de cession (1,9 M€), les recettes de fonctionnement (626,3 M€), représentant 84% des recettes totales, progressent de 24,9 M€ (+4,1%).

**Les dépenses totales du budget principal de la Métropole s'élèvent à 773,2 M€ en 2023**, en hausse de 8,2% (+58,8 M€) par rapport à 2022, soit 55% du budget global métropolitain. Le niveau de dépenses reflète la poursuite de la mise en œuvre du projet métropolitain.

**Les dépenses de fonctionnement (frais financiers compris) représentent 61,7% de ce budget et progressent de 7,9% en 2023 pour atteindre 476,8 M€ (+34,8 M€).**

**Les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent 225,4 M€ en 2023**, en hausse de 7,6% par rapport à 2022 (+16 M€).

Le solde du besoin de financement est couvert par les ressources propres d'investissement (60,4 M€) et le recours à l'emprunt (59,2 M€ en 2023, contre 74 M€ en 2022).

En tenant compte des reports des années précédentes (44,9 M€), le budget principal de la Métropole affiche un résultat excédentaire au 31 décembre 2023 de 17,6 M€. Son niveau antérieur a permis de limiter le recours à l'emprunt en 2023, dans un contexte de taux d'intérêts élevés.



## Évolution des masses budgétaires et des principaux soldes financiers (budget principal en M€)

En millions d'euros courants		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
1	Ressources fiscales	320,6	335,9	326,2	350,9	374,0
	<i>dont fiscalité directe</i>	320,6	335,9	227,8	243,1	263,2
	<i>dont fraction TVA (réforme TH - art. 7351)</i>	-	-	98,2	107,8	110,8
2	Dotations de compensation de la réforme de la TP	48,5	48,3	48,3	48,3	48,3
3	Dotations diverses (dont DGF)	108,2	108,9	123,9	125,4	127,8
	<i>dont État</i>	100,0	100,5	115,5	116,8	119,2
	<i>dont Département</i>	8,2	8,3	8,4	8,5	8,6
4	Versement mobilité	34,5	33	35,2	0,0	0,0
5	Autres produits de fonctionnement	74,5	67,3	72,6	76,8	76,2
<b>6</b>	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b> = 1+2+3+4+5	<b>586,3</b>	<b>593,3</b>	<b>606,2</b>	<b>601,5</b>	<b>626,3</b>
7	Ressources humaines	110,8	111,8	114,6	120,2	132,9
8	Contributions aux communes	105,7	106,3	106,6	113,5	117,2
9	Autres dépenses de gestion	189,9	225,1	209,3	200,4	212,5
	<i>dont Contributions obligatoires</i>	36,1	35,6	34,9	34,8	35,8
	<i>dont DSP</i>	22,6	24	26,6	27,0	27,6
	<i>dont Subventions</i>	30,3	72,1	50,3	40,9	40,5
	<i>dont Charges de structure patrimoniale</i>	25,1	25,4	25,9	28,6	30,5
	<i>dont Moyens généraux des services publics</i>	11,7	22,9	25,4	26,6	28,0
	<i>dont Charges de production des services publics</i>	55,2	34,2	38,4	36,8	43,4
	<i>dont Autres charges financières</i>	8,9	10,9	7,8	5,7	6,8
<b>10</b>	<b>Dépenses de gestion (hors frais financiers)</b> = 7+8+9	<b>406,4</b>	<b>443,2</b>	<b>430,5</b>	<b>434,2</b>	<b>462,6</b>
<b>11</b>	<b>Épargne de gestion</b> = 6-10	<b>179,8</b>	<b>150,2</b>	<b>175,7</b>	<b>167,3</b>	<b>163,7</b>
12	Frais financiers	7,2	7,2	7	7,8	14,2
<b>13</b>	<b>Dépenses de fonctionnement (avec frais financiers)</b> = 10+12	<b>413,6</b>	<b>450,4</b>	<b>437,5</b>	<b>442,0</b>	<b>476,8</b>
<b>14</b>	<b>Capacité d'autofinancement (épargne brute)</b> = 11-12	<b>172,6</b>	<b>143</b>	<b>168,7</b>	<b>159,5</b>	<b>149,5</b>
15	Remboursement de la dette (hors mouvements neutres)	59,4	52,7	55,8	63,1	71,0
<b>16</b>	<b>Épargne disponible (nette)</b> = 14-15	<b>113,2</b>	<b>90,2</b>	<b>112,9</b>	<b>96,4</b>	<b>78,5</b>
17	Recettes d'investissement (hors emprunt)	84,7	107,6	64,1	62,8	60,4
<b>18</b>	<b>Ressources propres disponibles</b> = 14+17-15	<b>197,9</b>	<b>197,8</b>	<b>176,9</b>	<b>159,1</b>	<b>138,9</b>
19	Dépenses d'équipement propres	187,9	234,9	180,2	159,2	167,4
20	Subventions d'équipement versées et autres dépenses d'inv.	61,0	78,9	69,5	50,2	58,0
<b>21</b>	<b>Besoin de financement</b> = 19+20-18	<b>51,0</b>	<b>115,9</b>	<b>72,8</b>	<b>50,2</b>	<b>86,5</b>
<b>22</b>	<b>Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)</b>	<b>75,4</b>	<b>90</b>	<b>85</b>	<b>74</b>	<b>59,2</b>
<b>23</b>	<b>Recettes totales de l'exercice</b> = 6+17+22	<b>746,4</b>	<b>790,9</b>	<b>755,2</b>	<b>738,2</b>	<b>745,9</b>
<b>24</b>	<b>Dépenses totales de l'exercice</b> = 10+12+15+19+20	<b>722,0</b>	<b>816,8</b>	<b>743</b>	<b>714,4</b>	<b>773,2</b>
<b>25</b>	<b>Fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>10,4</b>	<b>34,8</b>	<b>8,9</b>	<b>21,2</b>	<b>44,9</b>
<b>26</b>	<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b> = 25+23-24	<b>34,8</b>	<b>8,9</b>	<b>21,2</b>	<b>44,9</b>	<b>17,6</b>
<b>27</b>	<b>Encours de dette au 31 déc.</b> (hors PAF* et acquisitions foncières différées)	<b>525,0</b>	<b>562,3</b>	<b>591,6</b>	<b>619,6</b>	<b>614,0</b>
<b>28</b>	<b>Encours de dette total au 31 déc.</b> (PAF** et acquisitions foncières différées inclus)	<b>541,2</b>	<b>586,2</b>	<b>612,4</b>	<b>640</b>	<b>625,1</b>
<b>29</b>	<b>Capacité désendettement au 31/12 affichée (en années)</b>	<b>3</b>	<b>3,9</b>	<b>3,5</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>

\* Hors transports en commun, isolés dans un budget annexe dédié à compter du 01/01/2019

\*\* Suite à une évolution du schéma comptable imposée par l'État, les prêts "Action Foncière", ou "PAF", accordés par la Métropole à ses communes membres, qui constituent des créances, sont désormais intégrés à l'encours de dette.

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse.

## ANALYSE RÉTROSPECTIVE SUR 5 ANS

Après la crise sanitaire, 2021 et 2022 avaient été marquées par une amélioration substantielle des soldes d'épargne, ceux-ci se rapprochant alors de leur niveau d'avant-crise, et par des dépenses nouvelles d'impulsion du projet métropolitain.

**Cette tendance ne se poursuit pas en 2023, compte tenu de l'impact du coût de l'énergie, de l'inflation élevée et de la forte remontée des taux d'intérêts. L'épargne brute passe** ainsi de 143 M€ en 2020 à **149,5 M€ en 2023**, après 159,5 M€ en 2022.

Les dépenses de gestion progressent sensiblement en 2023 (+28,5 M€, soit + 6,6%). En parallèle, les recettes de fonctionnement augmentent de 24,9 M€ (+4,1%) en 2023, avec une progression des produits fiscaux et la stabilisation des autres recettes d'exploitation.

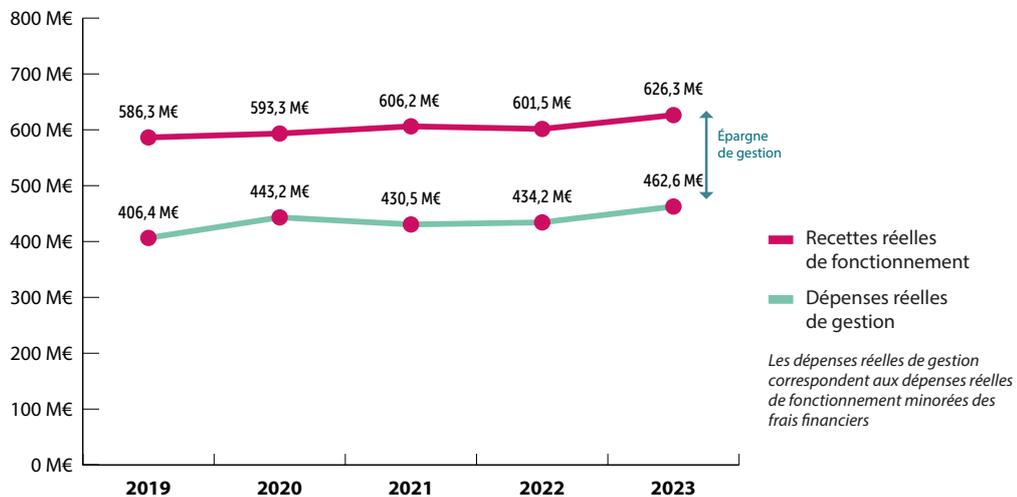
Dans ce contexte inflationniste, **le taux d'épargne brute s'établit à 23,9% en 2023, en repli par rapport à 2022** (26,5%).

**L'épargne nette** diminue alors de 17,9 M€ (-18,5%), à **78,5 M€ en 2023** (contre 96,4 M€ en 2022), du fait de l'augmentation des remboursements d'emprunts (+ 7,9 M€). Elle **finance cependant 34,8% des investissements réalisés en 2023, soit un niveau satisfaisant** (46% en 2022).

**Le volume d'épargne dégagé** permet de financer les actions prioritaires du mandat et **autorise des marges de manœuvre pour les futurs investissements, conformément à la stratégie financière métropolitaine.**

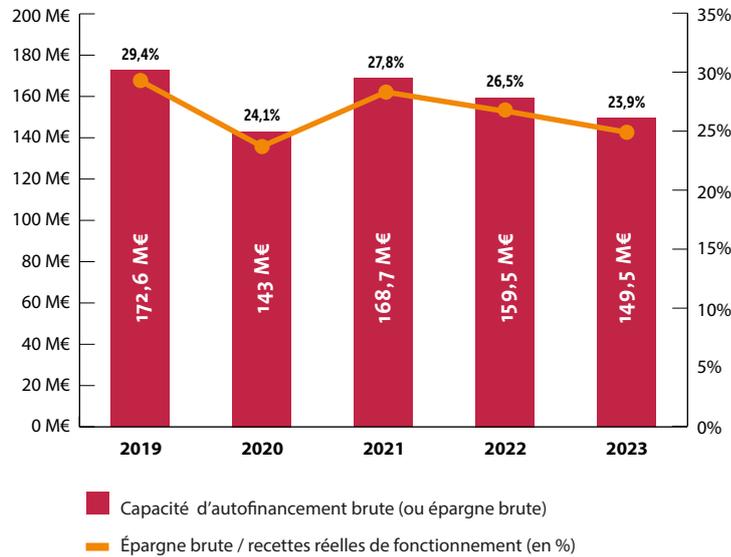
### Une épargne qui reste confortable

#### Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion



En 2023, l'épargne de gestion atteint 163,7 M€, après 167,3 M€ en 2022 et 175,7 M€ en 2021. La nette progression des charges financières (+ 6,4 M€) résulte de la hausse des taux d'intérêts, avec un endettement restant maîtrisé.

### Évolution de la capacité d'autofinancement (ou épargne brute)



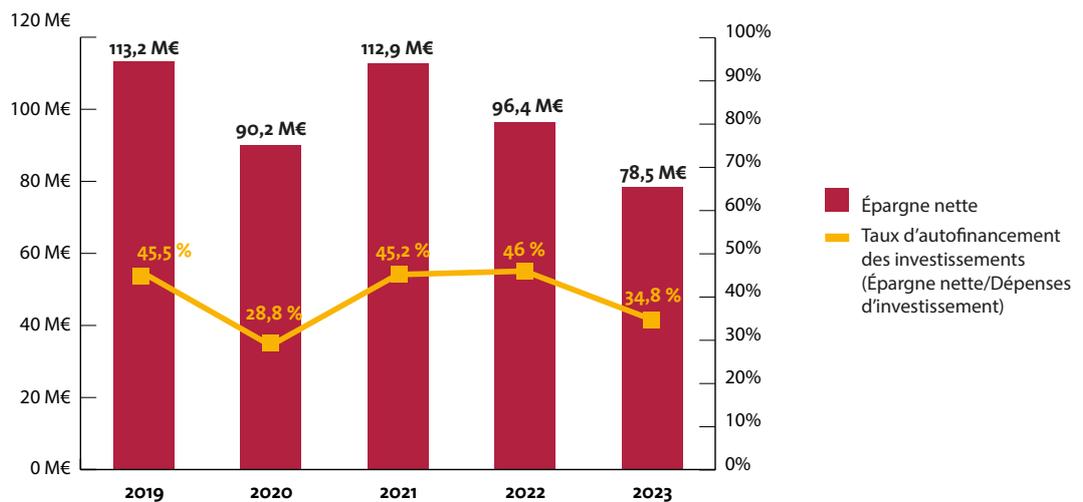
**23,9 %**

Ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement en 2023

À 149,5 M€ en 2023, l'épargne brute dégagée reste d'un niveau satisfaisant, avec un taux de 23,9%, même si celle-ci est inférieure à l'année précédente (159,5 M€ et 26,5%). Son niveau conséquent demeure en conformité avec la stratégie financière du mandat.

L'épargne nette atteint 78,5 M€ en 2023, après 96,4 M€ en 2022, et permet à la Métropole de conserver une ressource significative pour financer ses politiques publiques, et notamment 34,8% de ses investissements, dans un contexte d'inflation forte.

### Le poids de l'épargne nette dans le financement des investissements



Dans un contexte fortement inflationniste en 2023, Nantes Métropole fait encore la preuve de sa capacité à maintenir des marges de manœuvre lui permettant de financer un haut niveau d'investissement.

### Définitions :

**Capacité d'autofinancement (CAF), ou épargne brute** : la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

### Un fort volume d'investissement

**225,4**  
millions d'euros  
en dépenses  
d'investissement  
en 2023 soit 329,5€  
par habitant

La Métropole poursuit en 2023 le rythme très soutenu de réalisation de son programme d'investissement, conformément aux engagements du mandat. **Les dépenses d'investissement du budget principal (hors dette) atteignent ainsi 225,4 M€**, en hausse de 16 M€ par rapport à l'exercice 2022 (+7,6%).

**Les investissements du budget principal représentent un volume de 329,5 € par habitant en 2023**, soit un niveau très conséquent (310€ en 2022). **Cette politique d'investissement traduit l'engagement de la Métropole dans la concrétisation des projets du mandat.** Elle souligne également le soutien apporté au tissu économique local.

### Définitions

**Ressources propres disponibles** : elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

**Dépenses d'investissement (hors dette)** : elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette. Ce sont l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine de la collectivité (construction, rénovation,...) et des subventions versées à d'autres collectivités en vue de la réalisation de projets d'envergure.

**Taux d'autofinancement des investissements** : épargne nette sur dépenses d'investissement. Il mesure la part d'investissements financés par l'épargne nette.

**61,6 %**  
du financement des  
investissements  
est assuré par  
les ressources  
propres en 2023

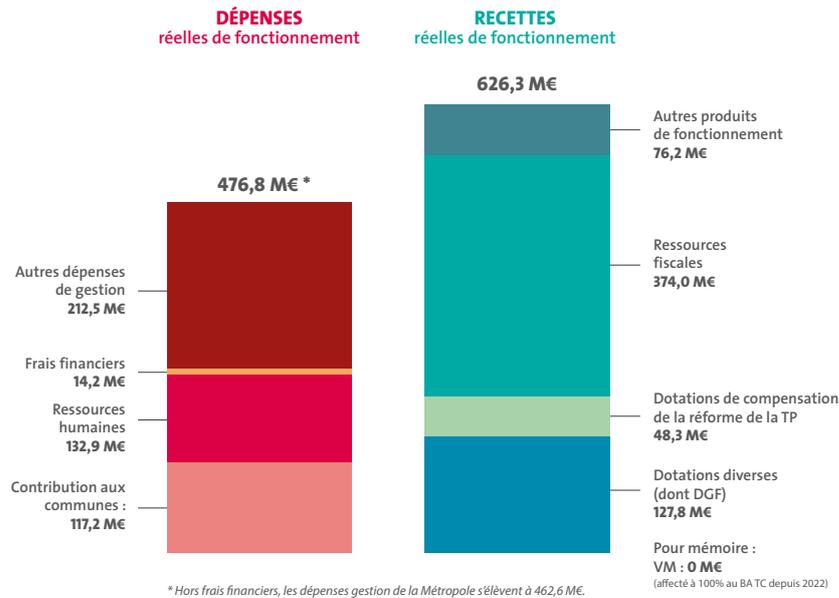
**34,8 %**  
des dépenses  
d'investissement  
sont financées grâce  
à l'épargne nette





# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DÉTAILLÉ DU BUDGET PRINCIPAL

## La section de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **626,3 M€** pour l'année 2023 contre **476,8 M€** de dépenses réelles de fonctionnement (frais financiers inclus).

## La constitution de l'épargne en 2023

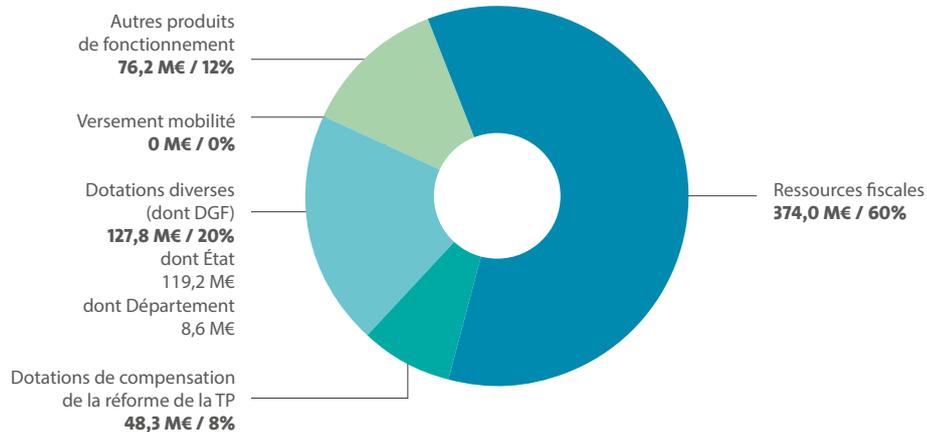
En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	586,3	593,3	606,2	601,5	626,3
Dépenses réelles de gestion (hors frais financiers)	406,4	443,2	430,5	434,2	462,6
<b>Épargne de gestion</b>	<b>179,8</b>	<b>150,2</b>	<b>175,7</b>	<b>167,3</b>	<b>163,7</b>
Taux d'épargne de gestion	30,7 %	25,3 %	29%	27,8%	26,1%
Charges financières	7,2	7,2	7	7,8	14,2
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>172,6</b>	<b>143</b>	<b>168,7</b>	<b>159,5</b>	<b>149,5</b>
Taux d'épargne brute	29,4 %	24,1 %	27,8 %	26,5%	23,9%
Remboursement des emprunts	59,4	52,7	55,8	63,1	71,0
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>113,2</b>	<b>90,2</b>	<b>112,9</b>	<b>96,4</b>	<b>78,5</b>
Taux d'épargne nette	19,3 %	15,2 %	18,6 %	16,0%	12,5%

\*Hors transports collectifs, isolés dans un budget annexe à compter du 01/01/2019

Malgré une baisse en 2023 par rapport à 2022, la Métropole maintient à un niveau suffisant l'autofinancement en 2023, qui contribue ainsi au financement de la réalisation d'un haut niveau d'investissement.

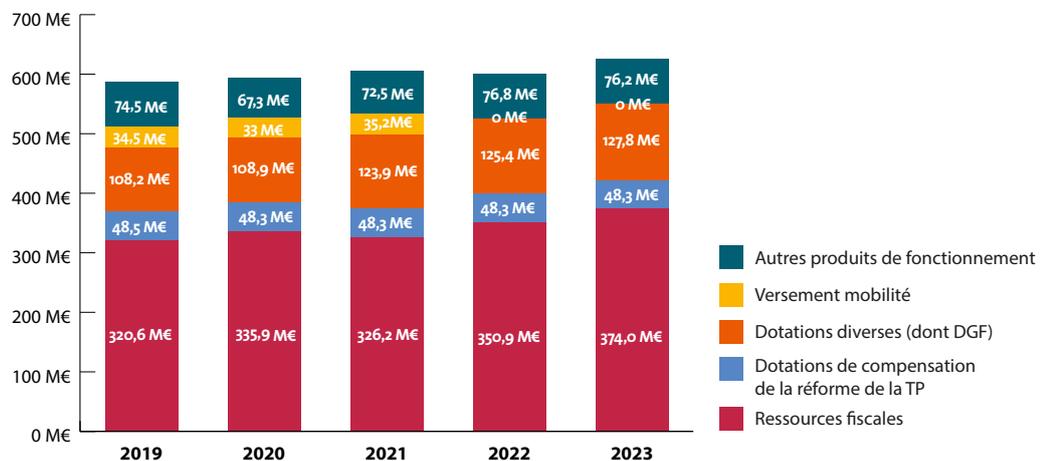
## Les recettes de fonctionnement

### La structure des recettes de fonctionnement en 2023 (626,3 M€)



Les recettes de fonctionnement (626,3 M€) s'accroissent de 24,9 M€ en 2023 (+4,1%), avec une progression des produits fiscaux (374 M€) ou de la taxe de séjour (4,3 M€) par exemples, et un maintien des dotations-compensations d'État (167,5 M€).

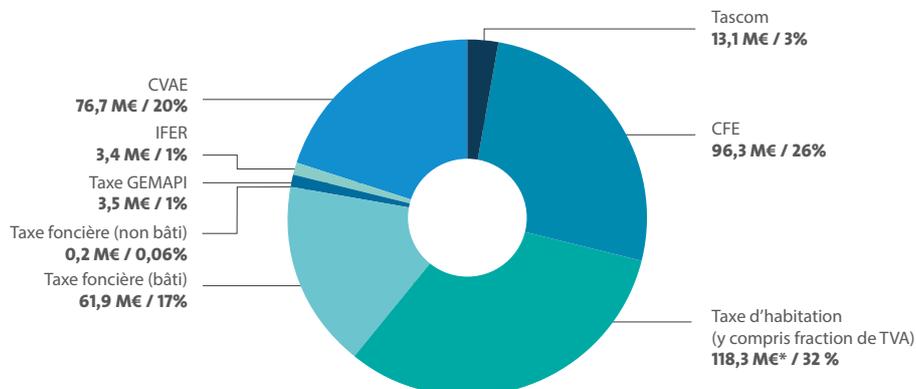
### Évolution des recettes réelles de fonctionnement



## Des recettes fiscales en hausse

En 2023, les ressources fiscales directes (hors TEOM) progressent de 23 M€ (+6,5%) pour atteindre 374 M€, avec un bon dynamisme de la fiscalité économique (+8,3 M€, +4,6%), une revalorisation importante des bases sur le foncier bâti (7,1% en Loi de Finances), et une hausse de la fraction de TVA perçue pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation (+ 2,9 M€, +2,7%).

### La structure des ressources fiscales en 2023 (374 M€)



*\*En raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (seule perdue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), la Métropole a reçu une fraction de TVA nationale qui s'élève à 110,7 M€ en 2023. Cette fraction de TVA est intégrée au montant de la taxe d'habitation présenté ci-dessus.*

### La fiscalité « ménages »

La fiscalité ménages regroupe la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (affectée au budget annexe « Déchets »).

Depuis 2021, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les habitations principales, mais une fraction du produit net de la TVA, qui passe de 107,8 M€ en 2022 à 110,7 M€ en 2023.

En 2023, la fiscalité ménages représente 49,3% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole, en hausse de 14,7 M€. Cette progression repose sur la taxe d'habitation (+7,2 M€ fraction de TVA liée à la réforme fiscale incluse, soit +6,5%), qui constitue 64% de la fiscalité ménages, et la taxe foncière sur les propriétés bâties (33,6% de la fiscalité ménages, avec +4 M€ soit +6,8% en 2023). Les taxes relatives au foncier non bâti se maintiennent au niveau des exercices précédents, soit 0,6 M€. La mise en place de la taxe GEMAPI a généré un produit nouveau de 3,5 M€ en 2023.

### La fiscalité « entreprises »

La fiscalité entreprises regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

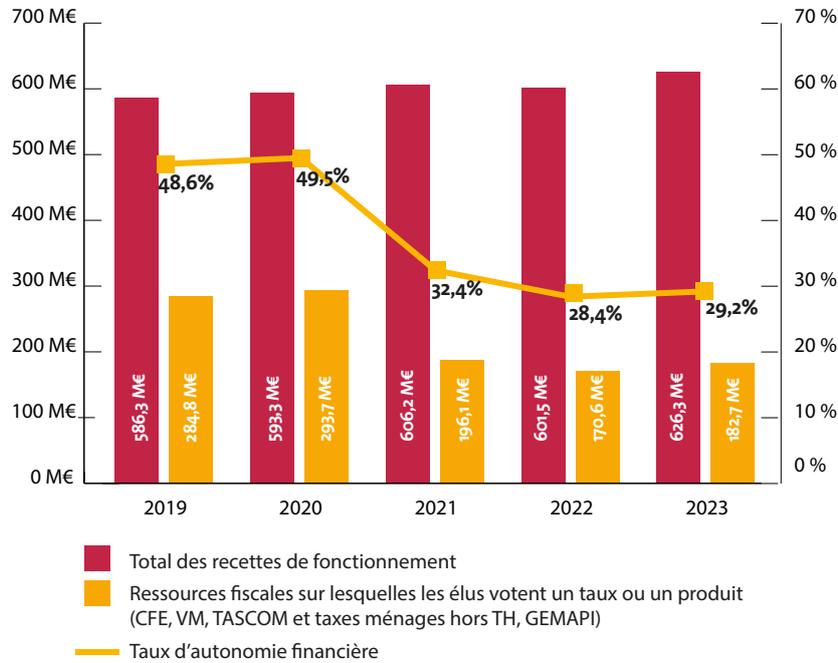
En 2023, la fiscalité entreprises représente 50,7% des ressources fiscales du budget principal de la Métropole (+8,3 M€). La CFE (96,3 M€) baisse de 2,1 M€ (-2,1%) en 2023 et retrouve son niveau normal, alors qu'en 2022 une hausse exceptionnelle liée à des rôles supplémentaires (+10,2 M€) avait été constatée. La CVAE (76,7 M€) progresse, elle, de 7,8 M€ en 2023 (+11,3%). La suppression de la CVAE est entrée en vigueur en 2023 pour les collectivités locales ; la perte de ce produit est compensée pour les EPCI par une fraction supplémentaire de TVA nationale. La CFE et la CVAE, qui constituent la cotisation économique territoriale, représentent 91,3% de la fiscalité des entreprises.

Les produits générés par les IFER (3,4 M€) et la TASCOM (13,1 M€) augmentent respectivement de +0,27 M€ (+8,7%) et +2,3 M€ (+21,9%). En 2023, le produit des IFER « stations radioélectriques » a progressé de 12,5% (+0,2 M€) avec l'implantation de 138 nouvelles antennes-relais. L'augmentation du produit de TASCOM est, lui, lié à des régularisations d'exercices antérieurs.

La totalité du versement mobilité (202,95 M€, en progression de 10,8 M€ soit 5,6% en 2023) est reversée au BA des Transports en commun depuis l'exercice 2022.

À la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (compensée par une fraction de TVA) et de la réforme des impôts de production, au regard des recettes de fonctionnement, **l'autonomie financière de Nantes Métropole connaît un recul depuis 2021 (- 3 points par rapport à 2021)**. Ce ratio « ressources fiscales conditionnées à un taux ou un produit voté annuellement par les élus / recettes totales de fonctionnement » a progressé de près d'un point en 2023 du fait de la mise en place de la taxe GEMAPI. Il s'élève désormais à **29,2%, contre 49,5% en 2020**.

### Évolution de l'autonomie financière de Nantes Métropole



**374**  
millions d'euros de produit fiscal en 2023 (c'est-à-dire 60% des recettes de fonctionnement du budget principal.)

### Une hausse des compensations versées par l'État qui vient contrebalancer la légère baisse de la DGF

Le soutien financier de l'État se décompose en deux grandes catégories de concours, les dotations dites « classiques » (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) et les compensations issues de réformes fiscales (FNGIR et DCRTP suite à la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) :

- La dotation d'intercommunalité, réformée par la loi de finances 2019, permet à la Métropole de profiter d'une progression de 1,1%, à 16,63 M€ (+0,2 M€), grâce à son dynamisme démographique (+7 350 habitants en 2023). Dans le même temps, la dotation de compensation (74,45 M€), seconde composante de la dotation globale de fonctionnement, subit un écrêtement de 0,44 M€ (-0,6%) pour financer la péréquation (DSU, DSR) et l'actualisation des données nationales de population. **Au final, la DGF enregistre une baisse de 0,26 M€ pour s'établir à 91,1 M€ (-0,3%).**
- Les compensations fiscales économiques enregistrent une progression de 17,5% (+ 3,2 M€) en 2023, et s'établissent à 22 M€. Cette évolution provient des effets de la réforme des « impôts de production » qui a réduit de 50% les valeurs locatives des établissements industriels sur le territoire de la Métropole. Les compensations relatives aux taxes ménages atteignent quant à elles 3,1 M€ (+8,6%, +0,2 M€).
- Constants depuis 2014, les versements liés à la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR et DCRTP) sont stables. La DCRTP et le FNGIR se maintiennent respectivement à 16,3 M€ et 32 M€.
- Enfin 0,64 M€ est perçu au titre du FCTVA, depuis les dispositions de la loi de finances pour 2016, qui élargissent l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Une dotation de compensation départementale stable

La dotation de compensation départementale consécutive aux transferts de compétences réalisés en 2017 s'élève à **8,6 M€ en 2023**, soit 0,1 M€ de plus qu'en 2022. Cette dotation recouvre les coûts liés à la voirie transférée et à trois compétences sociales : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et l'information et la coordination gérontologique (CLIC personnes âgées).

## Une stagnation des autres recettes de fonctionnement

**Les autres recettes de fonctionnement de 2023 s'établissent à 76,2 M€**, contre 76,8 M€ en 2022.

Les ressources provenant d'autres collectivités (hors DGD départementale et participations de l'État) augmentent de 1,5 M€ pour s'établir à 5,1 M€ en 2023, contre 3,6 M€ en 2022. La hausse provient principalement de l'Union Européenne (+1,45 M€) pour les projets Pilot Cities – EIT Climate et My Smart Life notamment. Les autres participations versées par la Région (0,05 M€), le Département (0,2 M€), des communes (0,7 M€) et d'autres organismes (1,9 M€) sont assez stables.

Les recettes tarifaires (13,5 M€) ont augmenté en 2023 (+1,4 M€), à l'image des droits de place (+ 0,1 M€), des redevances d'utilisation du domaine public (+0,5 M€), des billetteries des équipements culturels et sportifs (+1,1 M€), alors qu'une baisse du forfait post-stationnement (-0,2 M€) reversé par la ville de Nantes est parallèlement observée (-12%).

Le produit de la taxe de séjour (4,4 M€, contre 3 M€ en 2022) augmente (+44%) en raison d'une hausse des nuitées taxées en 2022 de l'ordre de 30% par rapport à 2021. La taxe de séjour est en effet collectée avec une année de décalage et avait encore souffert de la crise sanitaire en 2021. A ceci s'ajoute la perception semestrielle en année N de la taxe de séjour collectée par les plateformes, qui inclut le passage du taux de 3% à 5% pour les logements non classés (dont logements Airbnb), ainsi que la fréquentation accrue liée à la Coupe du monde de rugby en septembre-octobre 2023 à Nantes.

Les autres recettes d'exploitation (22,5 M€) concernent aussi les redevances de DSP, notamment celle du mobilier urbain : 5,7 M€ en 2023, contre 7,8 M€ 2022 (exercice qui comportait des régularisations d'encaissements de 2021), et la redevance électricité qui baisse de 6,4 M€ en 2022 à 3,05 M€ en 2023 (en 2022 recettes exceptionnelles), ainsi que certains produits exceptionnels (0,14 M€ en 2023, contre 0,87 M€ en 2022) et des reprises de provisions (0,5 M€ en 2023, contre 1 M€ en 2022). Par ailleurs, les refacturations de charges (hors personnel mutualisé) s'élèvent à 20,9 M€.

À noter également l'accroissement de 7,7% des recettes de mutualisations, liées aux remboursements de charges de structure et de personnel. En 2023, 48,3 % des effectifs sont mutualisés, soit 1 957 agents, majoritairement avec la ville de Nantes, sur un effectif total de 4 049 agents permanents (ETP).

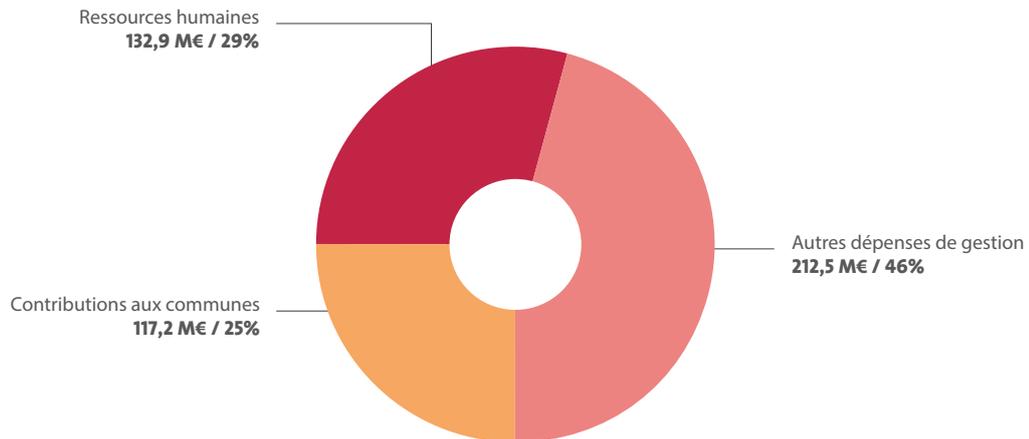
### Définitions :

**Le produit de la fiscalité directe** : somme des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, GEMAPI, CFE, CVAE, IFER,...) payées par les contribuables, ménages et entreprises. Il faut y ajouter le VM pour déterminer les ressources fiscales totales.

**Autonomie financière et fiscale** : l'autonomie financière des collectivités territoriales est conçue comme une déclinaison du principe de libre administration des collectivités dans le domaine budgétaire et fiscal.

## Les dépenses de gestion (hors frais financiers)

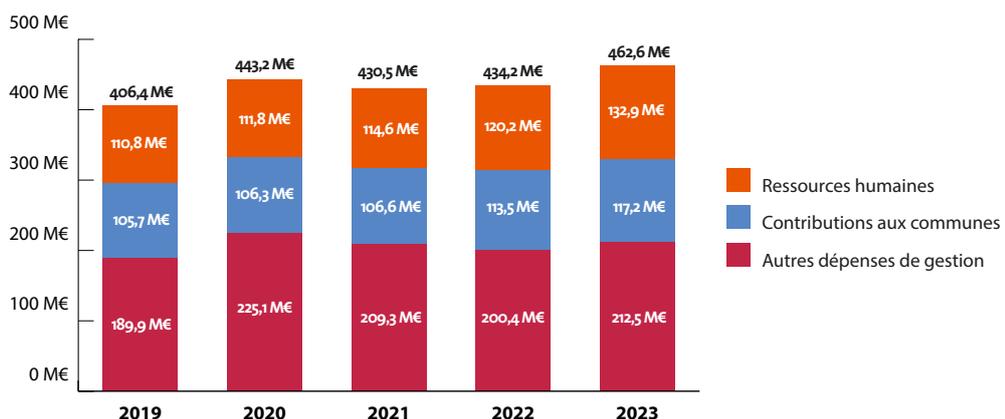
La structure des dépenses de gestion (hors frais financiers) en 2023 (462,6 M€)



Les dépenses de gestion (hors frais financiers) progressent de 28,5 M€ en 2023 (+ 6,6%) et atteignent 462,6 M€, en raison du coût élevé de l'énergie et de la forte inflation qui impacte le prix de nos achats et de certains services, ainsi que des mesures nationales et locales concernant l'évolution de la masse salariale.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement atteint 97,9% en 2023 par rapport à celles prévues au BP 2023.

L'évolution des dépenses de gestion (hors frais financiers)



Les dépenses de personnel forment l'un des principaux postes de dépenses de fonctionnement de la Métropole. Elles s'élèvent, en montants bruts, à 185,6 M€ en 2023 contre 169,4 M€ en 2022. Atténuées des recettes de mutualisation (52,7 M€), elles représentent 28,7% des dépenses de gestion pour un montant net de 132,9 M€ (contre 120,2 M€ en 2022, soit + 10,5%).

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation :

- L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité, lié à l'évolution des carrières des agents publics (1,3 M€), cumulé aux diverses revalorisations de grilles indiciaires (revalorisation de 1 à 9 points pour les catégories C et B au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour 0,1 M€) et aux revalorisations du SMIC intervenues en 2023 qui contribuent pour 1,4 M€ à la dynamique de la masse salariale ;

- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer, et notamment : l'impact en année pleine de la première revalorisation générale du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022, décidée par l'État : pour 3 M€ ; suivi de la seconde revalorisation générale du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023, décidée par l'État : pour 1 M€ ;
- Les mesures locales décidées par la collectivité, et notamment :
  - La prime de pouvoir d'achat, dont le versement était facultatif pour les collectivités territoriales, a été versée en décembre 2023 : pour 1,5 M€ ;
  - L'impact 2023, en année pleine, de la refonte du régime indemnitaire des agents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 : pour 2,2 M€ ;
  - Les créations de postes décidées en 2022 : 2,7 M€ et d'autres créations de postes en courant d'année 2023 : 2,8 M€ ;

La poursuite de la mutualisation des services Nantes Métropole - Ville de Nantes, comme la cellule de gestion de la Direction Vie Associative et Jeunesse (DVAJ), avec de nouvelles dépenses portées par Nantes Métropole qui sont compensées en totalité, en recettes, par la Ville de Nantes.

# 117,2

millions d'euros  
reversés aux communes  
membres en 2023

## Une solidarité territoriale renforcée de Nantes Métropole envers ses communes membres

Le nouveau pacte métropolitain de solidarité a renforcé la politique de participation financière de Nantes Métropole en direction des communes, pour garantir l'équilibre territorial. Les versements aux communes se composent de deux enveloppes principales : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

**La Métropole a redistribué 117,2 M€ en 2023** (contre 113,5 M€ en 2022), soit une hausse de 3,7 M€ (+3,25%). **Les versements aux communes représentent ainsi 25,3% des dépenses de gestion.**

Les attributions de compensation s'élèvent à 79,6 M€ en 2023 (77,7 M€ en 2022), soit +2,4%. La majoration prend en compte la prise en charge par la Métropole du coût d'entretien des espaces verts d'abords de voirie livrés depuis 2001.

La dotation de solidarité communautaire progresse de 5,1%, passant de 35,8 M€ à 37,6 M€, en raison du mode de calcul indexé sur l'évolution des dotations et compensations, et des recettes fiscales de la Métropole à taux constants. **Ainsi, la Métropole contribue à la solidarité territoriale à hauteur de 55 € par habitant, soit un niveau de redistribution très important.**

À ces versements s'ajoutent des fonds de concours et remboursements divers aux communes, notamment depuis la mise en place du « Plan piscines » avec un nouveau fonds de concours pour les communes disposant d'équipement aquatique, qui s'est traduit par une nette progression de ce poste, passant de 3,8 M€ en 2022 à 4,3 M€ en 2023 (soit +10,8%).

## Des autres dépenses de gestion liées à la mise en œuvre du projet métropolitain et impactées par l'inflation élevée et le coût de l'énergie

**Ces dépenses atteignent au total 212,5 M€ en 2023**, en hausse de 6% (+12,1 M€) par rapport à 2022.

Hors dotation d'exploitation transports, les dépenses relatives aux **délégations de services publics (DSP)** supportées par le budget principal s'établissent **27,55 M€** en 2023 (soit + 0,57 M€ et +2,1%). Un soutien de 4 M€ est accordé à la DSP de la Cité des Congrès (-0,2 M€), de 8,5 M€ au Château des Ducs de Bretagne (+0,4 M€), de 9,8 M€ à la DSP Tourisme (+0,3 M€) et de 1,9 M€ à la DSP des Machines (+0,03 M€), et des ajustements mineurs ont eu lieu sur les autres DSP : la patinoire du Petit-Port (1,7 M€, +0,03 M€), le Quartier de la Création (1,55 M€, +0,06 M€), compte tenu de leur activité.

Nantes Métropole a dépensé **35,8 M€** en 2023 **pour honorer ses contributions obligatoires**, soit un montant en progression de 1 M€ par rapport à 2022 (+3%). Il s'agit principalement de la contribution versée au SDIS (24,8 M€, +0,8 M€) qui représente 69% de ces versements. Les autres contributions restent stables, elles regroupent les versements au Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO) pour 5,3 M€, à l'ESBANM (3,3 M€), à Atlanpole (0,6 M€), au pilotage de la mission de prévention des milieux aquatiques (0,75 M€), ainsi qu'au Pôle Métropolitain Nantes - Saint-Nazaire (0,85 M€).

**212,5**  
millions d'euros  
d'autres dépenses  
de gestion

**Les subventions**, qui **s'élèvent à 36,2 M€** (hors subventions versées aux communes pour 4,3 M€), enregistrent une légère diminution (-0,9 M€, -2,7%). Les subventions versées aux associations sont maintenues à un niveau élevé et atteignent 30,7 M€, notamment à destination des associations d'insertion, de cohésion sociale et de l'économie sociale et solidaire. Les subventions aux autres organismes concernent principalement l'Université Campus Nantes (1,65 M€), l'Ecole centrale Connect talents (0,3 M€), les CLIC personnes âgées (1 M€), la coopération décentralisée (0,1 M€), et Téli Nantes (1,1 M€). Comme en 2022, il n'a pas été versé de subvention aux budgets annexes en 2023.

**Les dépenses dédiées aux politiques métropolitaines s'établissent à 43,4 M€ en 2023**, contre 36,8 M€ en 2022, soit une hausse de 18 %. Elles intègrent notamment le service Bicloo (4,5 M€), Mon projet Rénov' (0,7 M€), le Fonds de solidarité logement (FSL) pour 2,1 M€ (1,7 M€ en 2022), la participation aux terrains d'accueil des Gens du voyage (1,2 M€), le soutien aux Grands événements sportifs (4,2 M€) et clubs de haut niveau (0,7 M€), ainsi que l'entretien des aménagements urbains (6,4 M€), la propreté urbaine (2,3 M€), la contribution pour les eaux pluviales (2,5 M€)...

**Les moyens des services publics s'établissent à près de 28 M€** et enregistrent une hausse de 1,4 M€ (+5,4%). Cela tient compte du maintien à un prix élevé des carburants (4 M€), des coûts de nettoyage (2,8 M€, +0,2 M€) ou de gardiennage (3,1 M€, +0,2 M€) par exemples. Ces dépenses portent également sur l'achat de prestations de services informatiques (2,4 M€), des frais de télécommunication (1,9 M€, -0,2 M€), d'entretien des véhicules (2 M€, +0,4 M€)...

**Les charges de structures patrimoniales s'élèvent à 30,5 M€**, en hausse de 1,9 M€ (+6,5%) par rapport à 2022 (28,6 M€), avec notamment un maintien à un fort niveau des coûts de l'énergie, à 2,4 M€ (-0,1 M€, après +0,4 M€ en 2022), et des coûts de maintenance (2,4 M€), des locations immobilières (6,65 M€, +0,7 M€ soit +12,1%) et des charges locatives (1,7 M€, +0,2 M€ soit +12,8%)...

**Les autres charges financières**, qui représentent près de **3,9 M€** (hors indemnités versées aux élus), sont principalement composées de la contribution de la Métropole au FPIC (1,8 M€) et d'autres reversements de fiscalité (1,4 M€), des dotations aux provisions (0,14 M€), de titres annulés sur exercices antérieurs (0,1 M€), etc... .

## Définitions

**Dépenses d'intervention** : elles regroupent l'ensemble des dépenses de politiques publiques en fonctionnement relatives à la mise en œuvre des services publics offerts par Nantes Métropole.

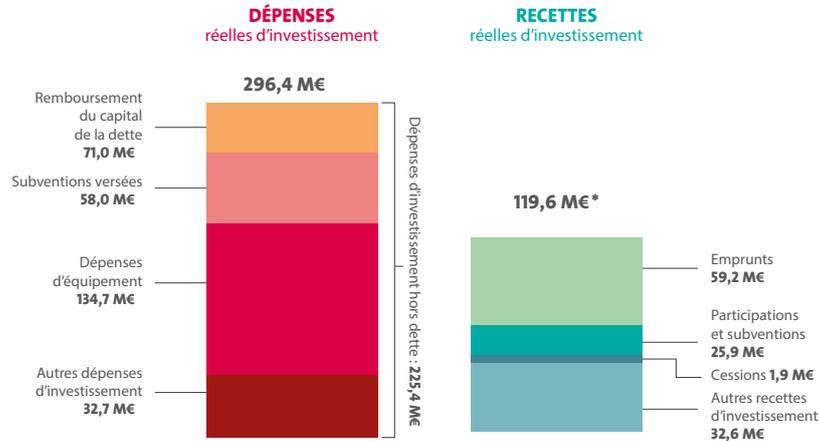
**Les contributions aux communes membres** : l'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à la Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, permettant à Nantes Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance des ressources fiscales.

## Les frais financiers

**Les frais financiers** atteignent **14,2 M€** en 2023 (contre 7,8 M€ en 2022), du fait de la forte hausse des taux d'intérêts liée au contexte économique et financier international. Ils représentent 3% des dépenses réelles de fonctionnement, contre 1,8% en 2022.

Avec l'évolution des frais financiers, les dépenses de fonctionnement atteignent 476,8 M€ en 2023 et progressent de 7,9% entre 2022 et 2023.

## La section d'investissement

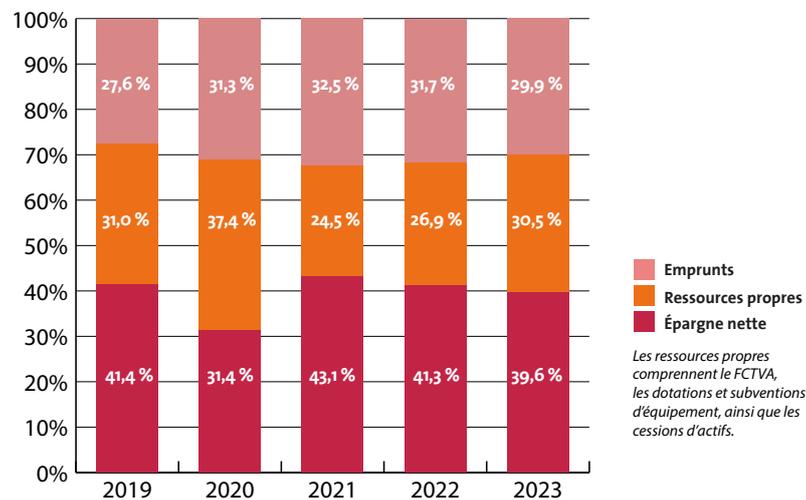


\* Tenant compte des excédents de fonctionnement des années précédentes (1068), les recettes d'investissement de la Métropole s'élèvent à 196,7 M€.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 119,6 M€ pour l'année 2023 (y compris les produits de cessions de 1,9 M€), contre 296,4 M€ de dépenses réelles d'investissement (incluant 71 M€ de remboursement du capital de la dette).

## Des recettes d'investissement propres en légère baisse

### La structure des recettes d'investissement



Les ressources propres d'investissement (60,4 M€, contre 62,8 M€ en 2022) représentent 30,5% des recettes d'investissement, l'autofinancement net dégagé (78,5 M€) en forme 39,6% et l'emprunt mobilisé (59,2 M€) en représente 29,9%.

**Les ressources propres d'investissement cumulées à l'épargne nette financent plus de 61,6% des investissements de Nantes Métropole en 2023** (76% en 2022) :

Ces ressources propres d'investissement comprennent :

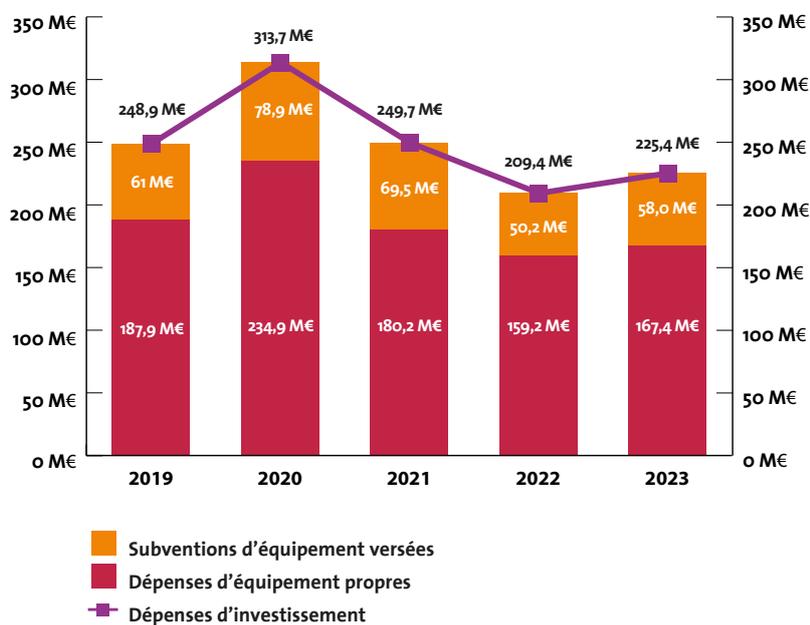
- les subventions d'équipement, qui s'élèvent à 25,9 M€, notamment les contributions de l'État (7,3 M€), de l'Union Européenne (4,6 M€), du Département (4,2 M€), de la Région (1,7 M€),
- les autres recettes d'investissement pour 32,6 M€, dont le fonds de compensation de la TVA calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2022 pour un montant de 14,85 M€, la taxe d'aménagement (TA) s'élevant à 8,8 M€, et le produit des amendes police (4,8 M€),
- et les cessions d'immobilisation (1,9 M€).

Le solde des investissements est financé par l'emprunt. Les dettes contractées en 2023 s'établissent à 59,2 M€ contre 74 M€ en 2022. **Le fonds de roulement diminue alors de 27,3 M€ pour atteindre 17,6 M€** (soit 8,3 jours de dépenses totales) fin 2023, permettant ainsi de limiter le volume d'emprunts à des taux d'intérêts en forte hausse en 2023.

**L'épargne dégagée et les recettes propres d'investissement perçues permettent la réalisation du projet métropolitain tout en préservant une situation financière saine fin 2023.**

## Des investissements conséquents de la Métropole en 2023

### Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes



**225,4**  
millions d'euros  
d'investissements  
réalisés en 2023

**Le volume des investissements (hors dette) réalisés par la Métropole sur son budget principal atteint 225,4 M€ en 2023, et est composé :**

- des dépenses d'équipement propres, qui portent sur les projets portés directement par la Métropole (134,7 M€) et des autres dépenses d'investissement (32,7 M€), essentiellement des participations versées aux aménageurs. Elles s'établissent à 167,4 M€ en 2023.
- des subventions d'équipement versées par la collectivité à ses partenaires pour les accompagner dans leurs projets, qui représentent 58 M€.

Le taux de réalisation des investissements atteint plus de 75% en 2023 par rapport aux crédits prévus (après DM) au budget principal (71% en 2022).

**En 2023, l'investissement a principalement porté sur les aménagements d'espaces publics, la fabrique de la ville écologique et solidaire, les mobilités, et le rayonnement de la Métropole et son ouverture au monde.**

La politique **Conciliation et usage des espaces publics**, premier poste d'investissement du budget principal, a progressé en 2023 à **61,9 M€** (54,7 M€ en 2022). Nantes Métropole se donne les moyens de poursuivre les aménagements de voiries réalisés dans le cadre des contrats territoriaux (13,9 M€), l'entretien-rénovation-sécurité de la voirie, de l'éclairage public, du patrimoine arboré, de la régulation de trafic et des ouvrages d'art (20,3 M€). Notamment, le plan d'action en matière d'éclairage public (1,5 M€) doit permettre des économies d'énergie et une réduction des dépenses de fonctionnement.

La Politique **Fabrique de la Ville écologique et solidaire** a représenté **25 M€** d'investissements, dont les participations versées (21,2 M€) dans le cadre des ZAC et CPA d'aménagement du territoire métropolitain : sur l'île de Nantes, Pirmil Les Isles, le Bas Chantenay, et les aménagements de la place de la Petite Hollande. Les subventions d'équipement versées pour le fonds 1 % Mise à l'abri ont fortement augmenté à 0,7 M€.

Au sein du budget principal, la politique des **Mobilités** représente **24 M€** d'investissements, envers les déplacements actifs (7,3 M€), et pour des aménagements sur les axes structurants et magistraux vélos (1,2 M€) avec la poursuite des projets route de Nantes - Angle Chaillou entre La Chapelle sur Erdre et Nantes, entre Saint Herblain - Couëron - Indre, de la Gare à Bottière Chênaie à Nantes, les aménagements vélos créés dans le cadre de l'urbanisme tactique Croix Sourdeau à Saint-Sébastien, l'installation de racks vélos, le versement de subventions à l'acquisition d'un vélo cargo ou familial, et l'aménagement de voies réservées au covoiturage, notamment le Boulevard de Vendée et Prairie de Mauves à Nantes (0,4 M€).

Les dépenses liées au **rayonnement de la Métropole et son ouverture au monde** ont représenté **19,9 M€**, pour l'attractivité sportive (6,7 M€), principalement pour la modernisation de la Beaujoire pour la Coupe du monde de Rugby (5,4 M€ pour le contrôle d'accès, la billetterie électronique, la création d'un studio TV...), l'entretien des équipements touristico-culturels (3,7 M€), le lancement de la construction d'un musée Jules Verne au sein du bâtiment CAP 44 (1,8 M€), le soutien à la création du spectacle de Royal de Luxe en septembre 2023 (1,1 M€) et la remise à niveau numérique et rénovation de la Cité des Congrès (4,6 M€).

En matière d'**Habitat, Logement et Hospitalité**, la Métropole a poursuivi ses engagements (**17,7 M€**) pour la construction de logements sociaux (6 M€) et la réhabilitation, notamment écologique, du parc social (4,1 M€), l'amélioration du parc privé (2,2 M€) dont les primes thermiques, l'aide à l'accession de logement abordable, l'entretien d'aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage (1,3 M€).

La **Politique de la ville** a représenté **10,1 M€** pour les différents quartiers : Bellevue (5,4 M€), Nantes-Nord (1,2 M€), Les Dervallières (1,3 M€), Bottière Pin Sec (0,1 M€), et Plaisance à Orvault (1,5 M€).

Les politiques **Énergie Climat, Nature et Biodiversité** et **Eau** (au budget principal) représentent **17,5 M€**, dont le soutien à la rénovation énergétique des Bâtiments Basse Consommation avec 10,6 M€ contre 2,5 M€ en 2022. Parallèlement, la rénovation énergétique des bâtiments métropolitains a été poursuivie (0,4 M€) pour réduire les consommations d'énergie, le développement de réseaux de chaleur (0,2 M€) et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments métropolitains (0,8 M€ notamment pour le projet sur le P+R Neustrie). Dans le cadre du plan pleine terre, des travaux de réduction du bitume ont été lancés, sur le cour Saint-André et le parking Duchesse Anne, afin de créer une promenade fraîche et végétalisée et favoriser la biodiversité. Enfin, il a été consacré 1,7 M€ pour la restauration des cours d'eau et 3,3 M€ pour la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales.

Le **soutien à la recherche et aux innovations** a été conforté avec **8,1 M€**, pour les travaux de construction du bâtiment universitaire rue Bias et la plateforme de valorisation économique et créative dans les Halles 1 & 2, des participations pour la construction de l'École de Design et à ARRONAX pour l'étude de valorisation de la filière pharmaceutique, et dans le cadre du Contrat de Projet État - Région 2015-2020, à l'IFREMER, l'École Centrale, l'Université, l'École Nationale Supérieure Maritime, l'IRT Jules Verne. Au titre du soutien aux pôles de compétitivité, 0,2 M€ ont été versés au fonds d'amorçage Go Capital Amorçage II, 0,15 M€ au fonds Capital Risque Innovation Ouest Ventures, et 0,1 M€ au fonds d'expérimentation City Lab.

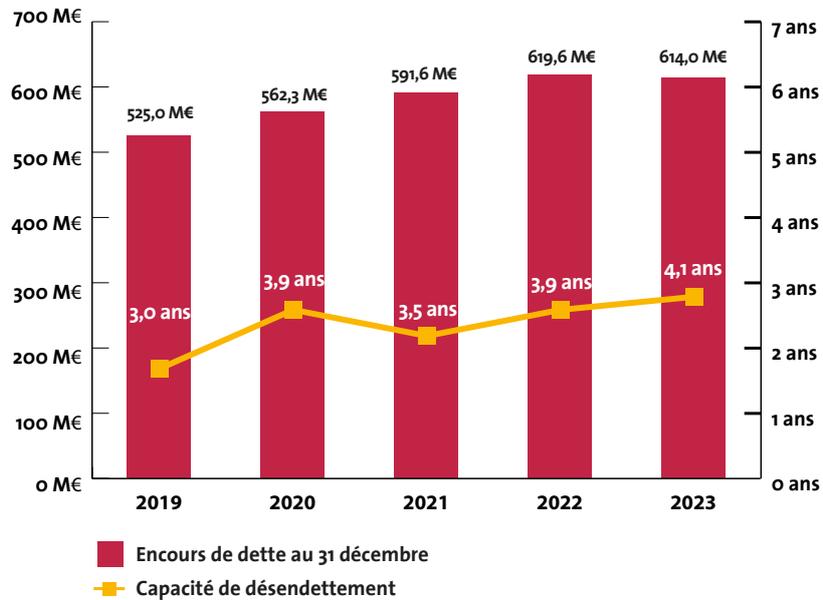
La politique **Économie et emploi responsable** s'est portée à **3,1 M€**, avec la création et l'aménagement des sites d'activités et la subvention d'équipement versée pour l'animation du patrimoine immobilier économique métropolitain (PIEM).

**Ces exemples illustrent la volonté de la Métropole de poursuivre son ambition pour le territoire, qui se traduit par un niveau soutenu d'investissement sur ce mandat.**



## Un endettement du budget principal maîtrisé

### L'encours de dette et la capacité de désendettement

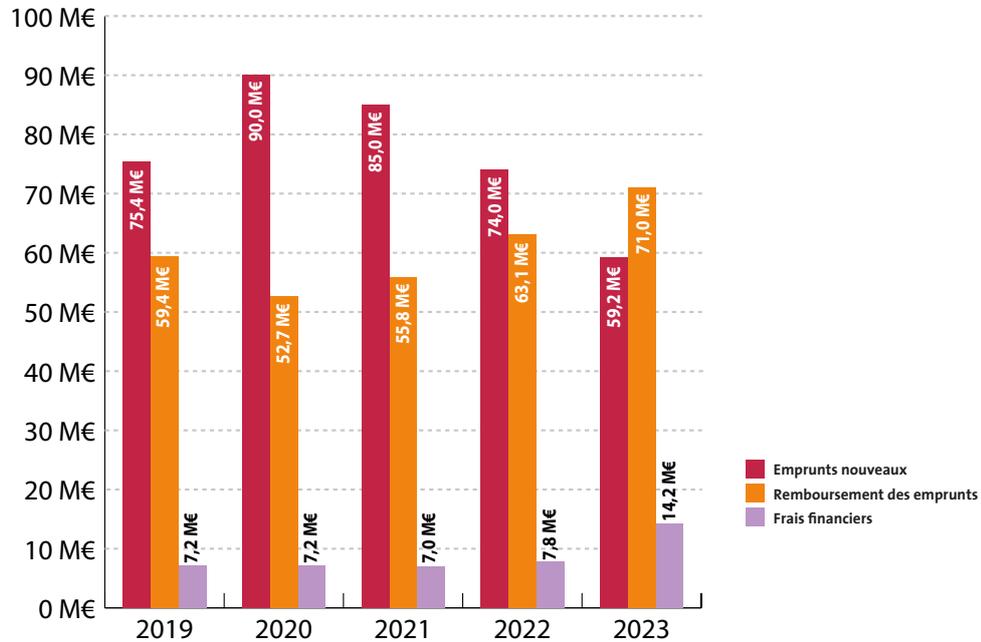


Pour mettre en œuvre son projet d'investissement sur le mandat, la Métropole procède à un recours récurrent à l'emprunt pour financer le volume d'investissements. Cet endettement progressif, amorcé depuis 2019 s'inscrit dans la stratégie financière de la Métropole.

Le montant des emprunts nouveaux (59,2 M€) étant moins élevé que celui des remboursements en capital de la dette existante (71 M€), **l'encours de dette du budget principal s'est réduit pour atteindre 614 M€** au 31 décembre 2023. S'y ajoutent les prêts « Action foncière » ou « PAF », qui représentent 11,1 M€, consentis par la Métropole à ses communes membres dans le cadre d'acquisitions de réserves foncières. L'encours comptable fin 2023 s'élève ainsi à 625,1 M€.



Évolution des emprunts contractés et de l'annulé de la dette



**4,1 ans**  
capacité de  
désendettement  
en 2023

La charge de la dette augmente en 2023, passant de 7,8 M€ en 2022 à 14,2 M€ en 2023, avec la forte hausse des taux d'intérêts observée depuis l'été 2022 et sur toute l'année 2023.

**Le ratio de la capacité de désendettement, qui passe de 3,9 ans en 2022 à 4,1 ans au 31 décembre 2023, reste très sain, et bien inférieur à la limite de 10 années fixée pour le mandat.**

**Définitions**

**Capacité de désendettement :** elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

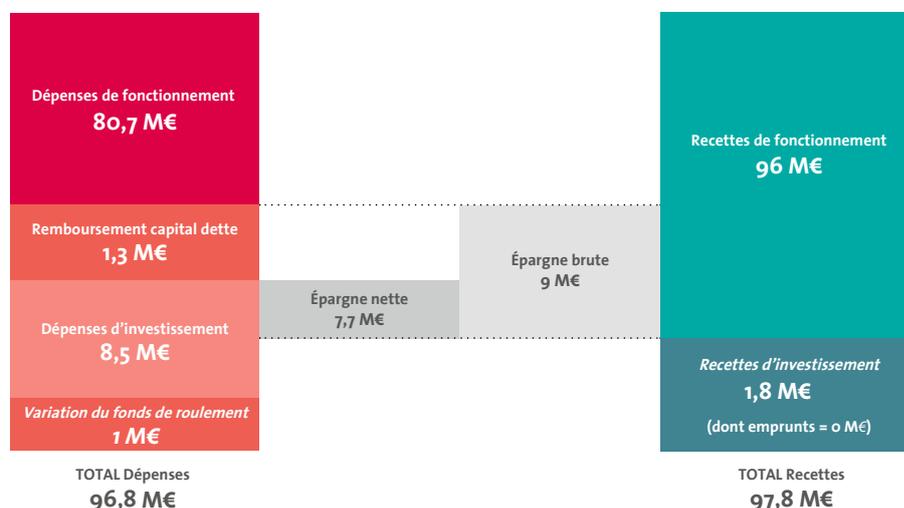


## LES BUDGETS ANNEXES

Nantes Métropole dispose d'un budget annexe portant sur un service public administratif (SPA) : le budget déchets, et de 5 budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) :

- Budget Transports collectifs
- Budget Stationnement
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget Locaux industriels et commerciaux

### Budget Collecte et traitement des déchets (SPA)



#### Synthèse budget déchets

En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	77,6	77,6	89,5	90,6	96,0
Dépenses réelles de fonctionnement	76,1	69,7	78,3	80,7	87,1
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>1,5</b>	<b>7,9</b>	<b>11,2</b>	<b>9,9</b>	<b>9,0</b>
Taux d'épargne brute	1,9 %	10,2 %	12,6 %	10,9 %	9,3 %
Remboursement des emprunts	1	1	1	1	1,3
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>0,5</b>	<b>6,9</b>	<b>10,2</b>	<b>8,9</b>	<b>7,6</b>
Taux d'épargne nette	0,6 %	8,9 %	11,4 %	9,8 %	8,0 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	5,4	6,5	9,3	10,7	8,5
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>6,0</b>	<b>5,0</b>	<b>4,0</b>	<b>8,0</b>	<b>6,7</b>
Capacité de désendettement	4,1 ans	0,6 an	0,4 an	0,8 an	0,7 an

**Avec 96,8 M€ de dépenses totales**, le budget annexe des Déchets représente 7% du budget global de la métropole (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement progressent à 96 M€ en 2023 (+6%). Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (78 M€), qui représente 81% des recettes, a progressé de 4,8 M€ avec un taux de TEOM identique à 2022 et l'évolution physique des bases (7,1%).

De la même manière, la redevance spéciale (2,9 M€), appliquée aux professionnels produisant plus de 1 020 litres de déchets hebdomadaires, évolue de 0,3 M€ (+12,5%) et la vente de produits annexes s'élève à 2,75 M€. Enfin, la revente des matériaux triés (papier, carton, verre, ferraille...) et déchets industriels atteint 11,4 M€ (+1,4 M€), en raison de la fluctuation des cours des matières premières qui agit sur la demande de matières recyclées et entraîne des tarifs de reprise qui évoluent.

Les dépenses de fonctionnement représentent 90% du budget pour un montant de 87,1 M€ en 2023, contre 80,7 M€ en 2022 (+7,9%). D'une manière générale, ces dépenses supportent une forte augmentation des prix qui impacte les coefficients d'évolution des tarifs de collecte et de traitement dans le cadre des marchés publics. Cependant, une baisse significative des tonnages collectés depuis deux ans consécutifs neutralise partiellement les surcoûts liés aux tarifs.

Le traitement des déchets constitue le premier poste de dépenses (32,1 M€), soit +9,2% par rapport à 2022 (+2,7 M€). Il est suivi des coûts de collecte (20,3 M€, +5%) et de la masse salariale (18,2 M€, +7,4%). La gestion des déchetteries représente 6,75 M€ (+4,4%), conformément au prix des marchés d'exploitation des déchetteries hors Nantes en place depuis avril 2020. Les actions de prévention et communication sur la réduction des déchets et l'amélioration du tri s'élèvent à 2,2 M€ (+33%). Par ailleurs, les dépenses du plan de surveillance et de sécurisation des sites (0,5 M€), mis en place en 2022, sont en progression mais restent indispensables en raison de la présence très importante des récupérateurs. Les frais financiers sont minimes et s'élèvent à 0,2 M€.

De par son mode de financement (TEOM, redevances), le budget annexe des déchets a vocation à être équilibré. Le montant de l'épargne brute dégagée s'établit à 9 M€ en 2023 (contre 9,9 M€ en 2022) et représente 9,3% des recettes de fonctionnement. L'épargne nette (7,6 M€ en 2023, contre 8,9 M€ en 2022) permet de financer 90% des investissements réalisés. Il n'a pas été mobilisé d'emprunt en 2023 (5 M€ en 2022).

Les **dépenses d'investissement** hors dette atteignent **8,5 M€** en 2023, contre 10,7 M€ en 2022 et 9,3 M€ en 2021. Ceux-ci ont porté sur le renouvellement de véhicules de collecte (3,2 M€), les nouvelles dotations et le renouvellement de bacs roulants et de colonnes à verre (2,9 M€), le renouvellement du parc de conteneurs enterrés (0,4 M€), le financement de broyeurs et composteurs individuels ou collectifs (0,1 M€), la réhabilitation de déchetteries pour 0,9 M€, et la poursuite d'études pour la mise en place d'équipement de traitement des déchets verts et bio-déchets (0,3 M€).

L'épargne disponible ainsi que les recettes d'investissement perçues, constituées quasi intégralement du FCTVA (1,7 M€), sont venues alimenter le fonds de roulement (1 M€) en prévision de futures dépenses.

L'encours de dette du budget annexe Déchets s'établit à 6,7 M€ au 31 décembre 2023. **La capacité de désendettement est excellente, inférieure à 1 an**, comme depuis 2020.



## Présentation des 5 budgets annexes SPIC

### Synthèse globale tous budgets annexes SPIC

En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	384,4	380,3	381,2	429,2	462,1
Dépenses réelles de fonctionnement	307,7	300,9	325,0	348,8	358,5
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>76,7</b>	<b>79,4</b>	<b>56,2</b>	<b>80,4</b>	<b>103,6</b>
Taux d'épargne brute	20,0%	20,9%	14,7%	18,7%	22,4%
Remboursement des emprunts	23,0	25,5	27,6	32,8	37,0
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>53,7</b>	<b>54,0</b>	<b>28,6</b>	<b>47,6</b>	<b>66,6</b>
Taux d'épargne nette	14,0%	14,2%	7,5%	11,1%	14,4%
Dépenses d'investissement (hors dette)	130,3	115,3	113,2	146,2	191,5
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>292,5</b>	<b>340,7</b>	<b>353,8</b>	<b>407,5</b>	<b>440,5</b>
Capacité de désendettement	3,8 ans	4,3 ans	6,3 ans	5,1 ans	4,3 ans

Les recettes de fonctionnement des SPIC évoluent de 33 M€ (+ 7,7%) pour atteindre 462,1 M€ (contre 429,1 M€ en 2022).

Les dépenses de fonctionnement progressent aussi (+ 2,8%, +9,8 M€), moins fortement que les recettes, et s'établissent à 358,5 M€.

L'épargne brute dégagée se redresse alors sensiblement, à 103,6 M€ (80,4 M€ en 2022), et le taux d'épargne brute progresse de près de 4 points pour atteindre 22,4% fin 2023.

Les remboursements d'emprunt se sont parallèlement accrus (+ 4,2 M€, +12,8%), en raison de l'accroissement de l'encours du BA Transports, et s'élèvent à 37 M€ (32,8 M€ en 2022). L'épargne nette s'élève à 66,6 M€ (+19 M€) et représente désormais 14,4% des recettes de fonctionnement (11,1% en 2022).

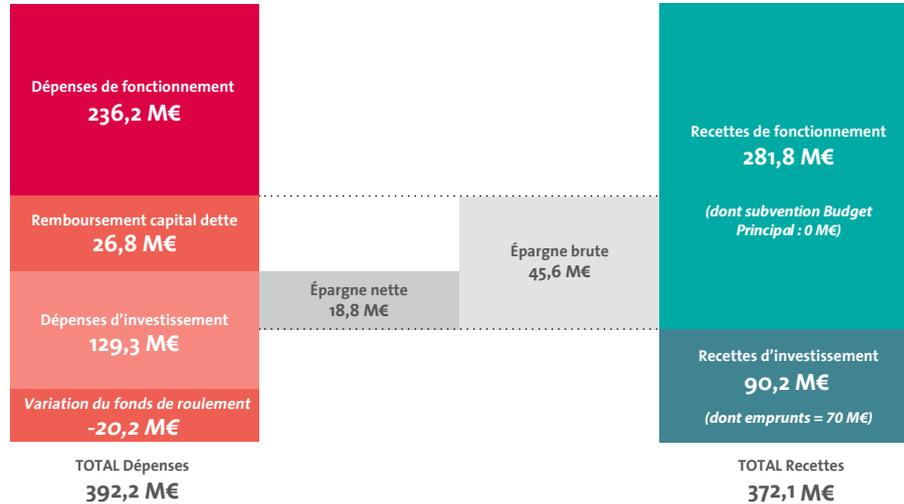
Cette épargne couvre plus du tiers (34,8%) des dépenses d'investissement de l'année qui s'élèvent à 191,5 M€ (+45,3 M€ soit +31%). Le solde est financé par le recours à l'emprunt (70 M€ sur ces budgets annexes) et les ressources propres d'investissement (29 M€). Compte tenu des emprunts souscrits, l'encours de dette des budgets SPIC augmente de 33 M€ (+8,1%) et passe de 407,5 M€ fin 2022 à 440,5 M€ au 31 décembre 2023.

Au regard de l'évolution de l'épargne brute, le ratio de capacité de désendettement des budgets annexes SPIC de Nantes Métropole s'améliore pour s'établir à 4,3 ans en 2023 (5,1 ans en 2022). Mais ce ratio masque des disparités fortes entre budgets annexes (8 ans pour les Transports, contre 2,5 ans pour l'eau et le stationnement, et moins d'un quart d'année pour l'assainissement).



Station d'épuration Petite-Californie

## Budget transports collectifs



### Synthèse BA transport

En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	215,7	223,1	198,1	256,3	281,8
Dépenses réelles de fonctionnement	192,2	190,4	197,6	218,1	236,2
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>23,5</b>	<b>32,7</b>	<b>0,5</b>	<b>38,2</b>	<b>45,6</b>
Taux d'épargne brute	10,9 %	14,7 %	0,2%	14,9%	16,2%
Remboursement des emprunts	12,7	15	16,6	22,6	26,8
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>10,9</b>	<b>17,7</b>	<b>-16,1</b>	<b>15,6</b>	<b>18,8</b>
Taux d'épargne nette	5%	7,9%	-8,1%	6,1%	6,7%
Dépenses d'investissement (hors dette)	82,7	60,4	65,6	95,6	129,3
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>196,1</b>	<b>244,7</b>	<b>268,5</b>	<b>320,9</b>	<b>364,1</b>
Capacité de désendettement	8,3 ans	7,5 ans	/	8,4 ans	8,0 ans

**Avec 392,2 M€ de dépenses totales**, en progression de 56 M€ par rapport à l'année précédente (+16,7%), le budget annexe « Transports collectifs » est le plus important de Nantes Métropole. Il représente 28% du budget global de la métropole (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement des transports collectifs sont en hausse de 10% par rapport à 2022 et s'élèvent à 281,8 M€ en 2023 (+25,5 M€). Comme en 2022, il n'y a pas eu de versement en 2023 d'une subvention exceptionnelle du budget principal.

Les recettes de la DSP Transport s'élèvent à 67,5 M€, dont 58,8 M€ de recettes trafic voyageurs, en progression de 3,8 M€ (+7,1 %) entre 2022 et 2023. Il a également été perçu de la part de l'État une subvention exceptionnelle de 6,6 M€ correspondant au soutien des autorités organisatrices de la mobilité face à la crise énergétique et la dotation globale de décentralisation pour les transports scolaires à hauteur de 3,2 M€. La dotation complémentaire versée la Région (0,6 M€) au titre des transports scolaires est maintenue au niveau de l'exercice précédent.

La principale recette est le versement mobilité (affecté à 100% au budget des Transports depuis 2022) qui atteint 202,95 M€ en 2023 (contre 191,3 M€ en 2022), en hausse de 6%. La décision d'affecter cette recette à 100% au budget annexe avait été prise afin de contribuer à son équilibre budgétaire, compte tenu des forts enjeux d'investissement nécessaires au développement des transports publics pour favoriser la transition écologique.

Les dépenses de fonctionnement représentent 60% du budget, à 236,2 M€ en 2023, en hausse de 18,1 M€ par rapport à 2022 (+8,3%). Le forfait de charges couvrant les dépenses brutes de la DSP Transports conclue avec la SEMITAN en constitue la majeure partie (216,8 M€, +4,66%). Sa hausse de 9,6 M€ est notamment liée à l'augmentation des coûts de l'énergie sur ses véhicules (gaz, électricité), ainsi que de nécessaires revalorisations salariales de ses personnels face à l'inflation.

Elles sont suivies de la masse salariale (2,4 M€, +12,2%), des frais généraux (1,9 M€, +6,1%), des loyers

de crédit-bail des rames de tramway CAF (2,1 M€, +35,5%) et des dépenses liées à l'intermodalité TAN / TER (3,4 M€) régie par une convention conclue avec la Région.

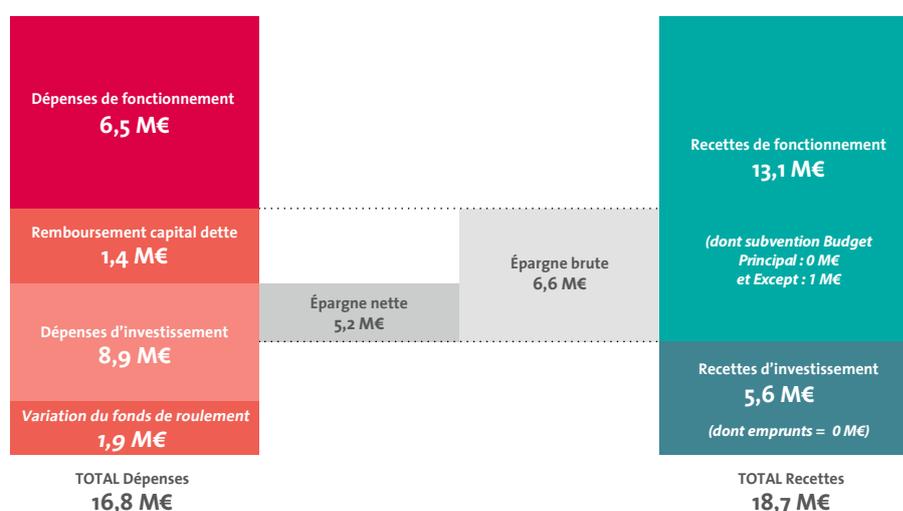
L'épargne brute augmente ainsi à 45,6 M€ en 2023 (contre 38,2 M€ en 2022). Le taux d'épargne brute, à 16,2% des recettes de fonctionnement, dépasse son niveau de 2020 (14,7%).

Avec 129,3 M€ réalisés en 2023, les investissements (incluant les subventions d'équipements de la DSP pour 8,2 M€) liés aux transports poursuivent leur forte croissance, en hausse de 33,7 M€ (+35,2%) par rapport à 2022. Ces investissements ont porté principalement sur la création d'un nouveau centre technique et d'exploitation (CETEX) tramway sur le site de Babinière et la deuxième phase de connexion des lignes 1 et 2 de tramway (51,7 M€), le renouvellement de la flotte de bus et véhicules (27,7M€), l'acquisition de nouvelles rames de tramway Alstom (17,8 M€), les études pour la création des lignes 6 et 7 de tramway (3,7 M€) et la rénovation de la ligne 2 de tramway entre Place du Cirque et Motte Rouge (9,8 M€).

Conséquence du fort volume d'investissement, au-delà des ressources propres d'investissement (20,2 M€ en 2023) versées notamment par l'État (0,86 M€) et la Région (2 M€), des emprunts ont été souscrits pour 70 M€ en 2023 (75 M€ en 2022). L'encours de dette s'établit alors à 364,1 M€ au 31 décembre 2023, contre 320,9 M€ fin 2022, en évolution de +13,5% (+43,2 M€). La capacité de désendettement s'élève à 8 ans fin 2023 (8,4 ans fin 2022).

Ainsi, malgré la hausse des remboursements d'emprunts liés à l'évolution de l'encours (+4,2 M€, soit +18,5%), l'épargne nette s'accroît en 2023, à 18,8 M€ (+3,2 M€). Le résultat global de clôture (excédents cumulés) atteint 3,8 M€ fin 2023 (contre 24 M€ fin 2022).

## Budget stationnement



### Synthèse BA stationnement

En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	12,6	10,7	16,8	12,5	13,1
Dépenses réelles de fonctionnement	4,3	4,7	9,7	10,4	6,5
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>8,3</b>	<b>6,0</b>	<b>7,1</b>	<b>2,1</b>	<b>6,6</b>
Taux d'épargne brute	65,7%	56,0%	42,2%	16,9%	50,2%
Remboursement des emprunts	0,8	0,9	1,4	1,4	1,4
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>7,5</b>	<b>5,0</b>	<b>5,8</b>	<b>0,7</b>	<b>5,2</b>
Taux d'épargne nette	59,2%	47,1%	34,1%	5,8%	39,5%
Dépenses d'investissement (hors dette)	18,0	23,5	3,2	4,0	8,9
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>11,3</b>	<b>20,3</b>	<b>18,9</b>	<b>17,6</b>	<b>16,2</b>
Capacité de désendettement	1,4 ans	3,4 ans	2,7 ans	8,3 ans	2,5 ans

**Le budget annexe stationnement** regroupe les stationnements payants hors voirie publique, soit les parcs de stationnement, ainsi que la gestion des parcs-relais (P+R) à barrières. **Avec 16,8 M€ de dépenses totales en 2023** (+1 M€), il représente 1,2% du budget global métropolitain (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 13,1 M€ en 2023 (contre 12,5 M€ en 2022), soit +5,2%. Elles sont composées de recettes directes des parkings en enclos gérés en régie (2,65 M€, contre 2,8 M€ en 2022) et de redevances des parkings en gestion déléguée (9,95 M€, contre 8,8 M€ en 2022), ainsi que des recettes des parcs relais (0,5 M€, -0,2 M€). Cependant, la baisse de fréquentation des parkings depuis la pandémie et les changements de comportement des usagers liés perdurent : après le retraitement d'une recette exceptionnelle perçue d'un délégataire (1 M€), une baisse de près de 3% des recettes courantes est encore constatée en 2023.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 6,5M€ (10,4M€ en 2022) en baisse de 37%. Pour mémoire, elles avaient progressé de 6,5% en 2022 en raison d'une subvention d'équipement versée pour la DSP « Cœur de Ville ».

Elles comprennent les dépenses de pilotage des missions, essentiellement la masse salariale (0,86 M€, +13,4%) et les frais généraux (0,5 M€, -4,6 %), les frais d'exploitation des parkings gérés en régie (0,66 M€, +22%), ainsi que les contrats de prestations conclus avec des opérateurs privés (1,3 M€, contre 5,4 M€ en 2022 dont 4,1 M€ de subventions d'équipement et de fonctionnement versées dans le cadre du réaménagement du secteur Feydeau Commerce) et les coûts de gestion des P+R (2,9 M€).

En conséquence, l'épargne brute se redresse de 4,5 M€ et s'établit à 6,6 M€ fin 2023 (2,1 M€ en 2022). L'épargne nette progresse d'autant, à 5,2 M€ en 2023 (contre 0,7 M€ en 2022), les remboursements d'emprunts étant restés identiques (1,4 M€).

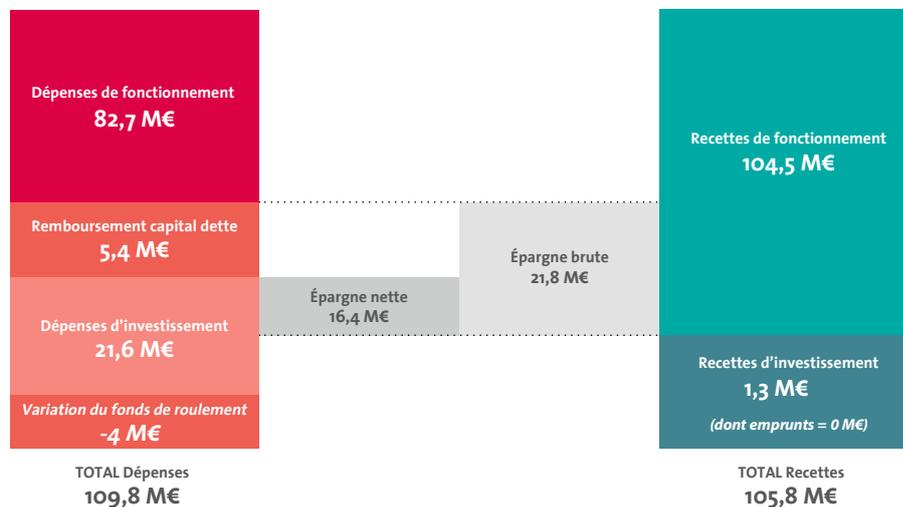
Les dépenses d'investissement, hors remboursement des emprunts, ont plus que doublé en 2023, passant de 4 M€ à 8,9 M€. Les principaux investissements réalisés concernent des acquisitions de parkings en VEFA (parking les Nefs : 0,6 M€ ; parking loueurs Gare Sud : 3,7 M€ ; parking gare îlot 5B : 0,2 M€). Parallèlement, les investissements réalisés sur les P+R s'établissent à 4 M€, dont 2,9 M€ pour l'acquisition du P+R Duguay Trouin et 0,5 M€ pour le P+R Babinière.

Ces dépenses sont en partie couvertes par des soldes de subventions d'équipement perçues pour 5,6 M€ en 2023, dont 3,25 M€ de subvention FEDER relative à l'extension du P+R de la Porte de Vertou, 1,5 M€ du FEDER et 0,5 M€ de DSIL par l'État pour le P+R Neustrie à Bouguenais, 0,2 M€ du Département dans le cadre du contrat intercommunal de soutien des territoires et 0,06 M€ au titre du fonds vert pour le P+R des Sablières. Aucun emprunt n'a été mobilisé sur 2023.

La capacité de désendettement s'établit à 2,5 ans au 31 décembre 2023 (contre 8,3 ans fin 2022) et l'encours de dette atteint 16,2 M€ fin 2023.



## Budget eau



### Synthèse BA eau

En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	99,5	97,4	106,3	104,0	104,5
Dépenses réelles de fonctionnement	80	76,3	86,1	89,5	82,7
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>19,5</b>	<b>21,1</b>	<b>20,3</b>	<b>14,6</b>	<b>21,8</b>
Taux d'épargne brute	19,6 %	21,7 %	19,1 %	14,0 %	20,8 %
Remboursement des emprunts	5,3	5,3	5,4	5,2	5,4
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>14,2</b>	<b>15,8</b>	<b>14,9</b>	<b>9,4</b>	<b>16,4</b>
Taux d'épargne nette	14,3 %	16,2 %	14 %	9,0 %	15,7 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	13	16	24	26,4	21,6
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>63,7</b>	<b>58,3</b>	<b>53,2</b>	<b>59,5</b>	<b>54,1</b>
Capacité de désendettement	3,3 ans	2,8 ans	2,6 ans	4,1 ans	2,5 ans

**Avec 109,8 M€ de dépenses totales en 2023**, le budget annexe de l'Eau occupe une place importante au sein du budget global de Nantes Métropole (8% du budget global métropolitain, hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes d'exploitation atteignent 104,5 M€ en 2023, en faible hausse (+0,5%) par rapport à 2022 (+0,5 M€). Il s'agit de la première année d'application de la nouvelle tarification incitative. La modification mise en place en 2023 porte sur un prix de l'abonnement plus faible et un prix du m<sup>3</sup> de l'eau plus élevé, visant à réduire les consommations. Le nombre d'abonnés a aussi progressé de 1,72% en 2023. Ainsi, plusieurs postes participent à cette évolution, comme les ventes d'eau (37,3M€, +8,6%), les recettes de branchements (2,7M€, +27%). Par contre, les recettes d'abonnements baissent (15,7 M€, -20,4%), ainsi que les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau (10,6 M€, -2,8%) et la redevance d'assainissement collectif (31,1 M€, -1,2%).

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 75% du budget eau, connaissent une baisse de 7,5% et s'établissent à 82,7 M€ (-6,8 M€). Elles comprennent essentiellement :

- Les dépenses de gestion, notamment les charges liées à la production d'eau (10,2 M€, -11,3%) dont les frais d'exploitation de l'usine de production d'eau (7 M€, contre 8,8 M€ en 2022, en raison de la baisse de prix de certains marchés de produits chimiques et du prix du marché d'énergie négocié par Nantes Métropole) et les achats d'eau (3,3 M€, +18,66%), ainsi que les dépenses de distribution d'eau (4,2 M€, -1 M€). Les dépenses liées à la tarification sociale, dont l'objectif est de garantir un accès à l'eau pour tous à un prix accessible, représentent un coût de 0,3 M€. Cette somme, inscrite au budget de l'eau, fait l'objet d'un financement à hauteur de 50 % par le budget assainissement ;

- Les charges des personnels assurant la mise en œuvre de cette politique, en hausse de 5% par rapport à 2022, et qui s'établissent à 14,95 M€ (+0,7 M€) ;
- Les frais financiers qui s'élèvent à 1,5 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2022.

L'épargne brute s'est ainsi accrue, passant de 14,6 M€ en 2022 à 21,8 M€. Elle se situe à un niveau très satisfaisant (20,8 % des recettes de fonctionnement, contre 14% en 2022) et similaire à la période 2019-2021. La légère progression des remboursements d'emprunts (5,4 M€ en 2023 contre 5,2 M€ en 2022) induit une épargne nette qui s'améliore (+7 M€) et atteint 16,4 M€ en 2023 (9,4 M€ en 2022).

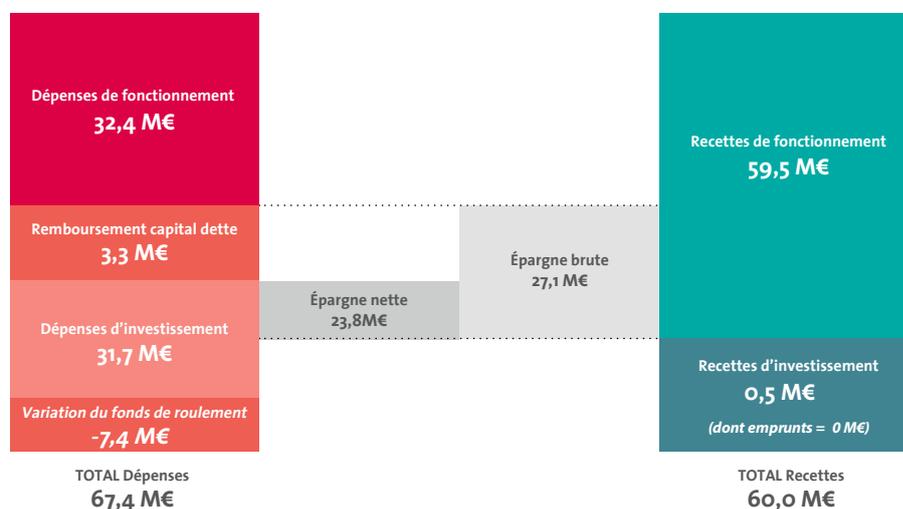
Les dépenses d'investissement 2023 (hors remboursement du capital de la dette) s'élèvent à 21,6 M€. Elles concernent la poursuite des travaux de modernisation de l'usine de l'eau (5,6 M€) et, pour la moitié des investissements, les opérations récurrentes d'extensions et renouvellement du réseau de distribution (10,5 M€).

Ces investissements ont été financés par une subvention de l'Agence de l'Eau (1,25 M€) pour l'usine de l'eau et par un prélèvement sur le fonds de roulement (-4 M€). Aucun emprunt n'a été mobilisé sur 2023.

L'encours de dette du budget annexe Eau s'établit à 54,1 M€ au 31 décembre 2023 (contre 59,5 M€ fin 2022) et le ratio de capacité de désendettement s'améliore, à 2,5 ans fin 2023 (contre 4,1 ans en 2022). Ce ratio est très raisonnable eu égard à la durée d'amortissement des investissements de long terme financés.



## Budget assainissement



### Synthèse BA assainissement

En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	55,0	48,0	58,0	54,9	59,5
Dépenses réelles de fonctionnement	30,0	28,5	31,0	30,5	32,4
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>25,0</b>	<b>19,6</b>	<b>26,9</b>	<b>24,4</b>	<b>27,1</b>
Taux d'épargne brute	45,5%	40,7%	46,5%	44,5%	45,5%
Remboursement des emprunts	4,2	4,2	4,2	3,6	3,3
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>20,9</b>	<b>15,4</b>	<b>22,8</b>	<b>20,8</b>	<b>23,8</b>
Taux d'épargne nette	37,9%	32,0%	39,3%	37,9%	39,9%
Dépenses d'investissement (hors dette)	14,8	15,3	20,2	20,0	31,7
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>20,9</b>	<b>16,7</b>	<b>12,5</b>	<b>8,9</b>	<b>5,6</b>
Capacité de désendettement	0,8 an	0,9 an	0,5 an	0,4 an	0,2 an

**Les dépenses totales du budget annexe Assainissement atteignent 67,4 M€ en 2023 (+13,3 M€).** Ce budget annexe représente 5% du budget global métropolitain (hors neutralisation des flux croisés).

Les recettes de fonctionnement (59,5 M€) connaissent une reprise en 2023 (+4,6 M€, soit +8,4%). Elles reflètent une légère baisse des redevances perçues (40,6 M€, -1,5%) mais une croissance des participations d'assainissement collectif (à 12,6 M€, contre 7,9 M€ en 2022, en raison d'un rattrapage de facturation de 2022). Celles-ci représentant ensemble 89,4% des recettes totales.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 32,4 M€ et ont progressé de 1,9 M€ (+6,4%). Cette variation résulte de la hausse des charges à caractère général (19,99 M€, +0,5 M€), qui représentent 62% des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel, à 10,7 M€, ont aussi augmenté de 9% (+0,9 M€).

Les autres charges de gestion courante (abandons de créances) atteignent 0,4 M€ en 2023 et des charges exceptionnelles sont aussi enregistrées, composées principalement de créances annulées sur les exercices antérieurs (0,5 M€). Les frais financiers (0,15 M€) diminuent de 33% avec la réduction de l'encours.

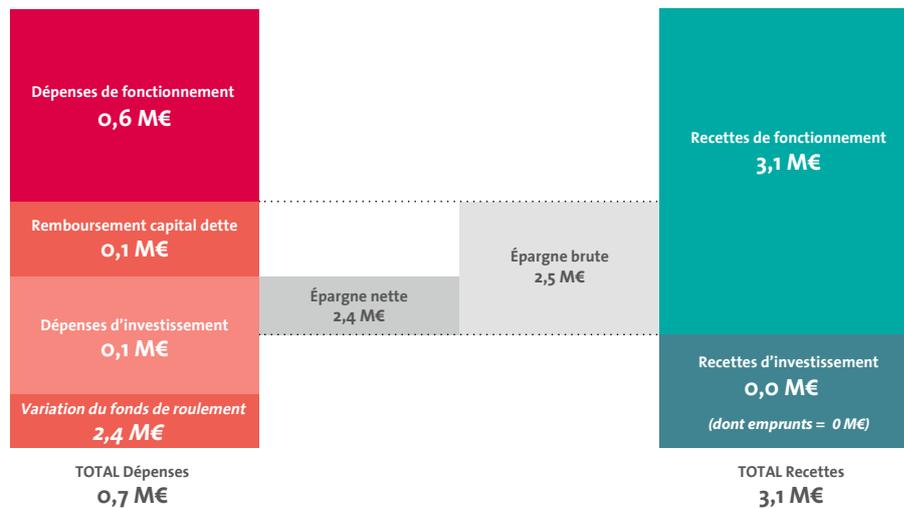
La plus forte progression des recettes que celle des dépenses entraîne alors une hausse de l'épargne brute qui s'établit à 27,1 M€ (+2,7 M€, +10,9%). Son ratio est d'un excellent niveau à 45,5% des recettes et assez stable sur la période 2019-2023.

La Métropole a rénové en 2023 les ouvrages de traitement et les réseaux d'eaux usées, puisque les investissements sont passés de 20 M€ en 2022 à 31,7 M€ en 2023 (+58%), avec des opérations de réhabilitation des réseaux et de branchement ayant représenté 19,1 M€ (dont 2,4 M€ sur Pirmil Les

Isles) et des travaux d'amélioration des ouvrages de traitement des eaux usées (3,9 M€) notamment. À l'image des exercices précédents, la Métropole n'a pas eu besoin de contracter d'emprunt en 2023 pour financer ses investissements du budget assainissement. Le désendettement de ce budget annexe se poursuit donc en 2023, avec des remboursements d'emprunt de 3,3 M€.

Ainsi, l'épargne nette s'établit à 23,8 M€ en 2023, contre 20,8 M€ en 2022. La réduction de l'encours de dette à 5,6 M€ (8,9 M€ en 2022) permet de conserver une capacité de désendettement très satisfaisante de 0,2 an (inférieure à 1 an sur toute la période 2019-2023).

## Budget locaux industriels et commerciaux



### Synthèse BA L.I.C.

En M€	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	1,6	1,1	1,9	1,4	3,1
Dépenses réelles de fonctionnement	1,2	1,1	0,5	0,3	0,6
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>	<b>2,5</b>
Taux d'épargne brute	24,6%	5,8%	72,3%	77,0%	81,3%
Remboursement des emprunts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Capacité d'autofinancement nette</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>2,4</b>
Taux d'épargne nette	18,1%	-0,3%	68,5%	71,8%	78,5%
Dépenses d'investissement (hors dette)	1,8	0,05	0,21	0,10	0,06
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>
Capacité de désendettement	1,8 ans	9,8 ans	0,4 an	0,5 an	0,2 an

Ce budget annexe (0,7 M€ de dépenses totales) est destiné à la gestion et l'exploitation d'un patrimoine immobilier communautaire mis au service des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...).

Les loyers perçus (51% des recettes) relatifs à l'immobilier économique géré (hors DSP) s'élèvent à 1,6 M€ en 2023 (contre 1,3 M€ en 2022). Ils permettent de financer les dépenses (0,6 M€) et le remboursement des emprunts (0,1 M€). Parallèlement, des cessions d'actifs ont été réalisées pour 1,5 M€ en 2023.

Seuls des investissements mineurs (0,06 M€) ont été réalisés en 2023.

L'encours de dette de ce budget est de 0,5 M€ au 31 décembre 2023. La capacité de financement brute est exceptionnelle, à 2,5 M€ en 2023 compte tenu des cessions réalisées (contre 1,1 M€ en 2022) et permet à la capacité de désendettement de rester inférieure à une année : elle atteint 0,2 an fin 2023. Cette évolution doit toutefois être relativisée, eu égard à la faiblesse des montants.

## LEXIQUE ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

### Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer les ressources restant à la collectivité après le financement des dépenses courantes, c'est-à-dire hors frais financiers. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

### Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

### Épargne nette

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

### Taux d'autofinancement (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement)

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrée au financement des investissements.

### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice considéré.

### Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

### Dépenses d'investissement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

### Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions, ...).

### Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1er janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandatements.

### Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

### Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services, ...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux, ...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

### L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire à destination des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

### La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1er janvier 2020, par

l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

#### La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale constitue l'une des dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle bénéficie essentiellement aux communes de plus de 10 000 habitants. La progression de l'enveloppe dédiée à cette dotation est financée chaque année par la diminution des variables d'ajustement et l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

#### La dotation de solidarité rurale (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certaines chefs-lieux d'arrondissement afin de tenir compte des charges supportées pour le maintien d'une vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Il s'agit également d'une dotation de péréquation, dont la progression de l'enveloppe est chaque année financée de la même manière que celle de la DSU.

#### La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

#### Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

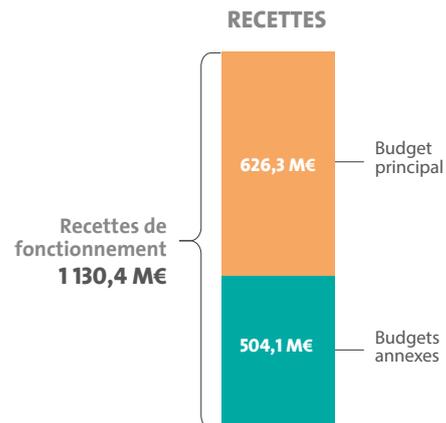
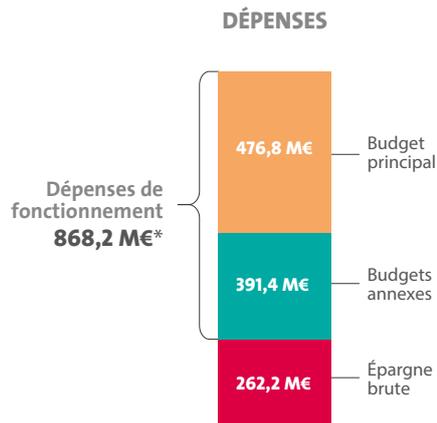
Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

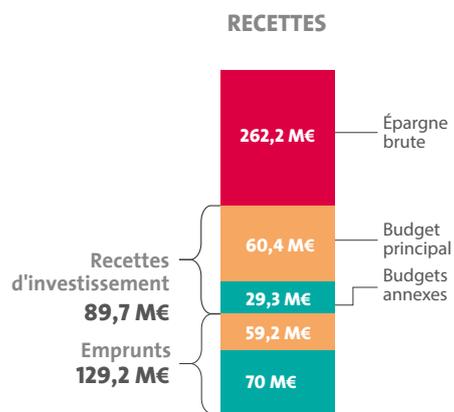
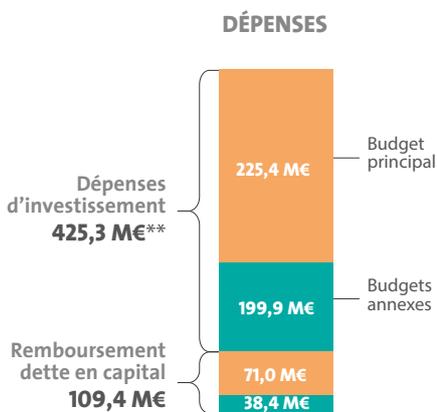
## DONNÉES DE SYNTHÈSE

### Compte administratif global de Nantes Métropole 2023

Fonctionnement : 868,2 M€\*



Investissement : 425,3 M€\*\*



■ Épargne brute ■ Budget principal ■ Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

\* Retraité des flux croisés entre budgets : 54,1 M€

\*\* Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

### Quelques chiffres en bref

**1 402,9 M€**

> Montant du budget consolidé (dépenses)

**425,33 M€**

> Total des investissements du budget consolidé (hors dette)

**2 050 €**

> Dépenses totales par habitant en euros

**621,5 €**

> Dépenses d'investissement par habitant en euros

**1 061,2 M€**

> Encours de la dette consolidée au 31 décembre 2023

**1 550,6 €**

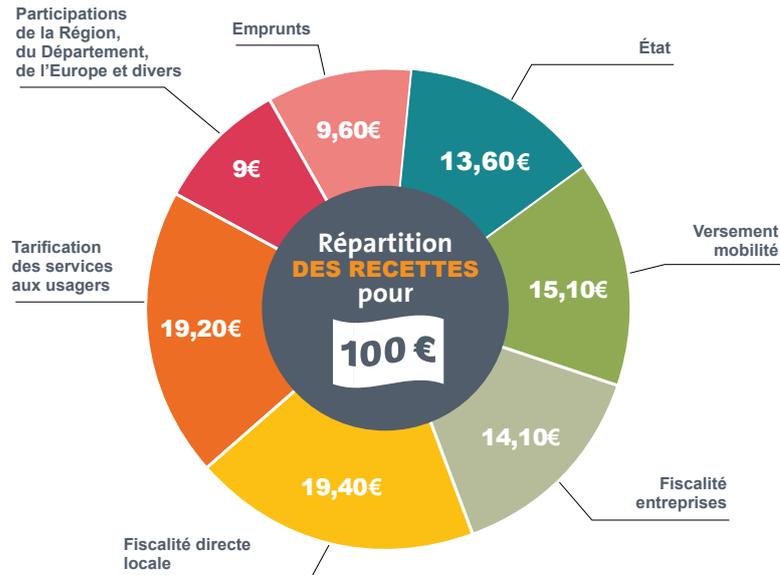
> Dette par habitant en euros

**Nantes Métropole** regroupe 24 communes pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement du territoire.

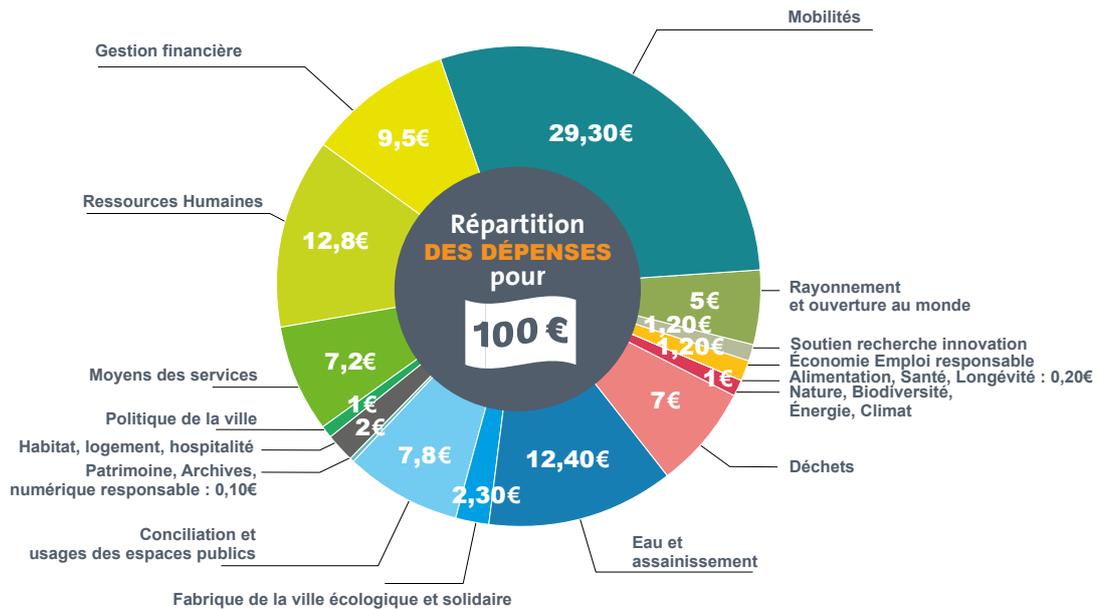
Avec **4 049** agents permanents (en équivalents temps plein), Nantes Métropole intervient au service de **684 000 habitants** autour des compétences suivantes : déplacements ; enseignement supérieur, recherche et innovation ; développement économique, emploi ; énergie, environnement ; eau ; développement urbain des territoires, habitat ; et espaces publics.

## Répartition des dépenses et recettes

### Recettes pour 100 euros

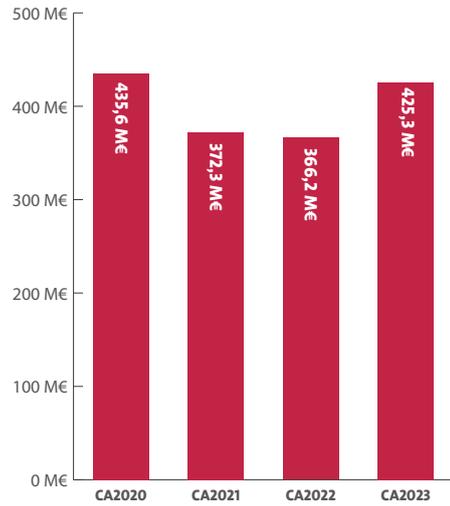


### Dépenses pour 100 euros



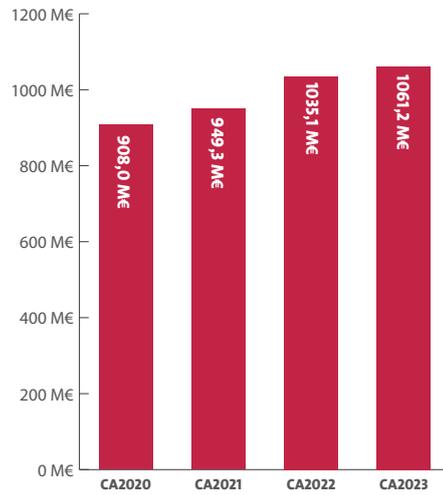
## L'investissement et l'endettement

Investissement tous budgets\*



\* Chiffre global des investissements de Nantes Métropole : cumul budget principal, budgets déchets et transports en commun, et autres budgets annexes industriels et commerciaux

Un endettement maîtrisé  
tous budgets\*\*



\*\* Hors prêts action foncière accordés aux communes membres de Nantes Métropole



# Annexes des comptes

La Balance générale  
du compte administratif 2023  
– Budget principal

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

## Balance générale du budget - Dépenses

### 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	89 416 581,36		89 416 581,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	185 605 694,79		185 605 694,79
014	Atténuations de produits	121 793 467,78		121 793 467,78
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	117 775 787,11	0,00	117 775 787,11
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	488 918,53		488 918,53
66	Charges financières	14 186 189,89	0,00	14 186 189,89
67	Charges spécifiques (9)	107 841,72	2 646 915,62	2 754 757,34
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	140 235,00	90 513 809,07	90 654 044,07
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>529 514 716,18</b>	<b>93 160 724,69</b>	<b>622 675 440,87</b>

Pour information D 002 Résultat négatif reporté			0,00
---	--	--	------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 981,02	0,00	8 981,02
13	Subventions d'investissement (3)	150 944,22	9 148 036,21	9 298 980,43
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	71 018 892,74	4 181 728,59	75 200 621,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		737 583,83	737 583,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	15 900 848,80	1 697 019,18	17 597 867,98
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	58 007 846,07	59 722,06	58 067 568,13
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	23 249 448,70	285 287,19	23 534 735,89
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	95 549 600,56	11 595 350,93	107 144 951,49
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	350 000,00	0,00	350 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	31 128 382,00	437 279,84	31 565 661,84
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		568 104,82	568 104,82
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 032 473,27	0,00	1 032 473,27
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>296 397 417,38</b>	<b>28 710 112,65</b>	<b>325 107 530,03</b>

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté			32 204 199,83
--	--	--	---------------

## Les ratios légaux du budget principal au 31 décembre 2023

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	774 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	995 €
3	Dépenses d'équipement brut / population	198 €
4	Encours de dette / population (2) (3)	913 €
5	DGF / population	133 €
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	35,01 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	88,19 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19,93 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	91,81 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	22,24 %

## Balance générale du budget - Recettes

### 2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	2 331 012,31		2 331 012,31
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 353 398,49		96 353 398,49
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 197,19	10 197,19
73	Impôts et taxes (sauf 731)	220 552 164,35		220 552 164,35
731	Fiscalité locale	192 142 176,98		192 142 176,98
74	Dotations et participations (8)	148 585 678,53		148 585 678,53
75	Autres produits de gestion courante(8)	18 400 531,39	0,02	0,00
76	Produits financiers	26 490,94	0,00	26 490,94
77	Produits spécifiques (8)	2 436 043,92	9 885 620,04	12 321 663,96
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	135 660,00	568 104,82	703 764,82
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>680 963 156,91</b>	<b>10 463 922,07</b>	<b>691 427 078,98</b>

Pour information R002 Résultat positif reporté			0,00
--	--	--	------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	23 682 571,22	0,00	23 682 571,22
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	30 704 506,12	739 828,32	31 444 334,44
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	59 194 630,00	437 279,84	59 631 909,84
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et réglul. d'opérations		639 935,04	639 935,04
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	540,00	1 633 661,60	1 634 201,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	157 629,86	0,00	157 629,86
21	Immobilisations corporelles (3)	9 915,45	3 317 369,84	3 327 285,29
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	223 720,22	11 658 708,51	11 882 428,73
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	65 260,00	0,00	65 260,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 695 081,74	2 466 323,05	5 161 404,79
28	Amortissement des immobilisations		81 435 721,07	81 435 721,07
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	913 923,75	0,00	913 923,75
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		9 078 088,00	9 078 088,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>117 647 778,36</b>	<b>111 406 915,27</b>	<b>229 054 693,63</b>

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1			77 133 642,92
--	--	--	---------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté			0,00
---	--	--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

## Bilan compte de gestion 2023

Bilan synthétique (en million d'euros)

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	
Subventions d'investissement versées	345 272,10
Autres immobilisations incorporelles	107 060,07
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>	
Terrains	205 492,66
Constructions	870 828,62
Réseaux et installations de voirie	2 245 085,57
Réseaux divers	292 151,33
Installations techniques, agencements et matériel	20 868,52
Immobilisations mises en concessions ou affermées	152 141,51
Autres	23 640,75
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	217 187,64
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>	551 481,91
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	306 914,57
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>5 338 125,25</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	
Stocks	
Créances	124 287,74
Charges constatées d'avance	
Trésorerie	15 349,21
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>139 636,95</b>
Comptes de régularisation (III)	9 597,74
Écarts de conversion actif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>5 487 359,94</b>

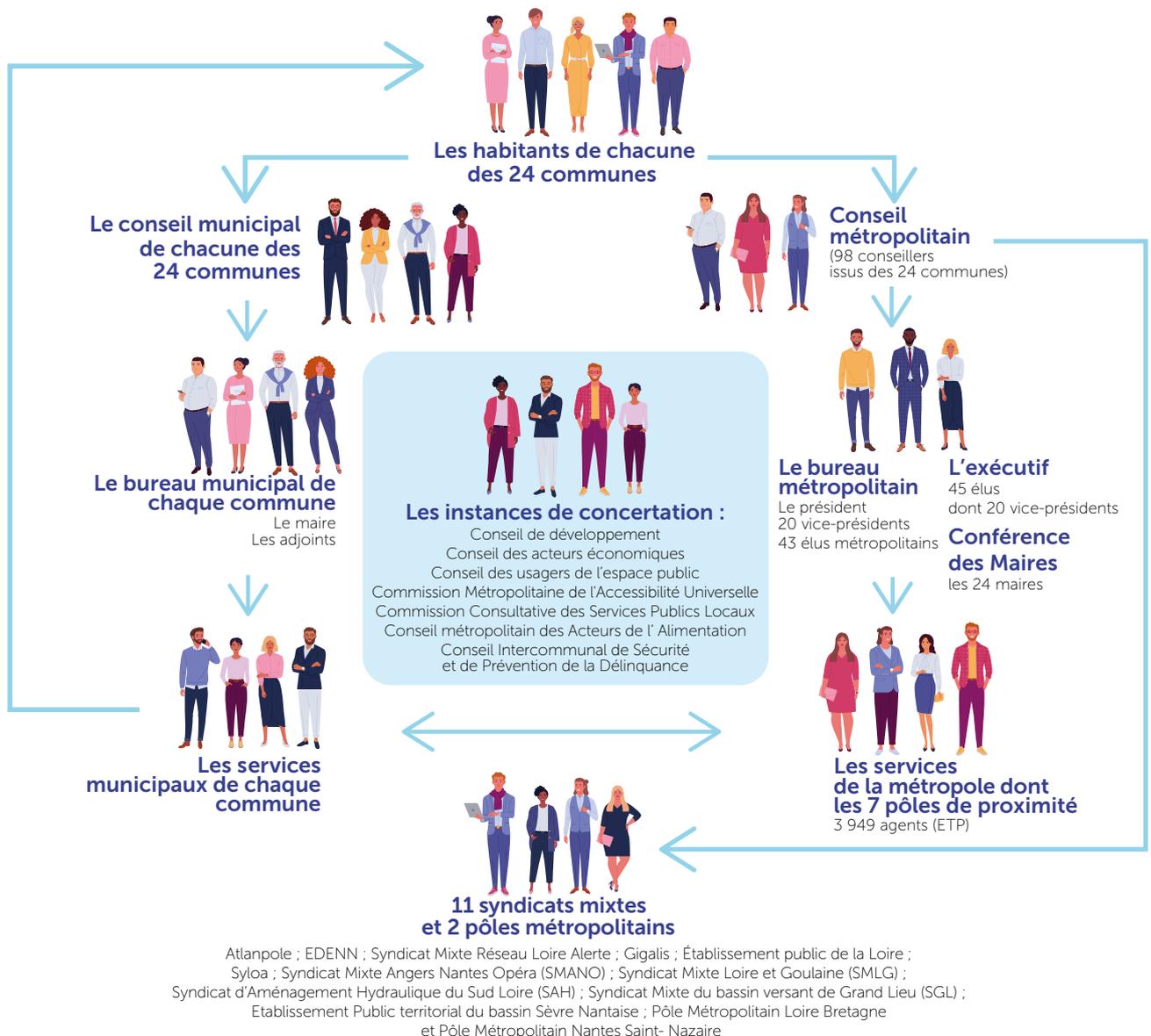
FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>FONDS PROPRES</b>	
Apports et subventions d'investissement	2 390 156,84
Neutralisations et régularisations	27 803,04
Réserves	2 265 753,22
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	68 751,64
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	300,17
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>4 752 764,90</b>
<b>PASSIF</b>	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	<b>406,60</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Emprunts obligataires	8 100,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	609 513,54
Dettes financières et autres emprunts	11 902,35
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>629 515,88</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 808,60
Autres dettes non financières	68 988,43
Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>90 797,03</b>
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>720 719,52</b>
Comptes de régularisation (III)	13 875,52
Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>	<b>5 487 359,94</b>

<sup>(1)</sup> Déduction faite des amortissements et dépréciations

(1)

## L'INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS

Les services de Nantes Métropole agissent en lien étroit avec les communes membres mais aussi avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



### À ce schéma s'ajoutent:

- Les associations subventionnées (Nantes Métropole : 385)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Nantes Métropole : 51)
- Les délégataires de service public (Nantes Métropole : 21 structures titulaires de 26 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Nantes Métropole : 1 structure)

## Organismes partenaires de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)

### Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)  
Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)  
Loire-Atlantique Développement – Société d'Équipement de la Loire-Atlantique (LAD-SELA)  
Loire-Atlantique Développement (LAD)  
Loire Océan Développement (LOD)  
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)  
SP Régionale Pays de la Loire  
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)

### Transition énergétique

MIN à Watt (SAS)  
MIN'Ergie (SAS)

### Logement

Nantes Métropole Habitat  
Harmonie Habitat  
SAMO  
Atlantique Habitations  
La Nantaise d'Habitations  
Organisme de Foncier Solidaire (OFS)  
La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire  
La CIF Coopérative - SCIC HLM

### Services à la population et développement économique

Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)  
Nantes Métropole Gestion Equipement (NGE)  
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)  
Le Voyage à Nantes (LVAN)  
SPL La Cité des Congrès de Nantes  
Société d'Économie Mixte du Marché d'intérêt National de Nantes (SEMMINN)  
Nantes Saint-Nazaire Développement  
EBANSN

### Les organismes partenaires de l'action intercommunale

#### Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)  
**Capital détenu par Nantes Métropole :**  
73,52 % soit 1 310 034 €  
**Objet social :** réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

**Capital détenu par Nantes Métropole :**  
4,55 % soit 616 404 €

**Objet social :** opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

**Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)**

**Capital détenu par Nantes Métropole :**  
57 % soit 570 000 €

**Objet social :** opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

**Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)**

**Objet social :** réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

**Loire Océan Développement - LOD (SAEM)**

**Capital détenu par Nantes Métropole :**  
51,74 % soit 737 001 €

**Objet social :** aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

**Loire-Atlantique Développement – LAD (SPL)**

**Capital détenu par Nantes Métropole :**  
1,28%, soit 33 400 €

**Objet social :** agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

**Loire Océan Métropole Aménagement – LOMA (SPLA)**

**Capital détenu par Nantes Métropole :**  
64 % soit 144 000 €

**Objet social :** aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

**SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)**

**Capital détenu par Nantes Métropole :**  
0,53 % soit 8 000 €

**Objet social :** réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

**Autres organismes :** EDENN (Entente pour le développement de l'Erdre navigable), Syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

## Transition énergétique

### SAS MIN à Watt

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

5,00 % soit 1 830 €

**Objet social :** exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

### SAS MIN'Ergie

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

5,00 % soit 500 €

**Objet social :** exploitation, gestion technique et administrative, et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

## Logement

### Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 51 organismes, dont 34 dans le secteur du logement social.

Principal partenaire : Nantes Métropole Habitat (OPHLM). Participation au capital social 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

### SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

10,38 % soit 100 000 €

**Objet social :** cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

## Services à la population et développement économique

### Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise - SEMITAN (SAEM)

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

65 % soit 390 000 €

**Objet social :** exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

### Nantes métropole Gestion Équipements – NGE (SAEM)

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

38,03 % soit 1 189 656 €

**Objet social :** réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

### Nantes métropole Gestion Services - NMGS (SPL)

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

50 % soit 18 500 €

**Objet social :** réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

### Le Voyage à Nantes - VAN (SPL)

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

68 % soit 680 000 €

**Objet social :** affirmer la destination "Nantes" sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'Office du tourisme et de développement touristique local.

### Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole - ATDEC

**Objet social :** regrouper les activités de la Mission Locale pour l'insertion des jeunes, de la Maison de l'emploi et du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise.

### La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

79 % soit 3 009 900 €

**Objet social :** exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité internationale des congrès.

### Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'intérêt National de Nantes - SEMMINN (SAEM)

**Capital détenu par Nantes Métropole :**

56 % soit 89 600 €

**Objet social :** exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

### Nantes Saint-Nazaire Développement (Association)

**Objet social :** contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

**Autres organismes :** Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO), Pôle métropolitain Loire Bretagne, Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

**SPL :** Société Publique Locale

**SAEM :** Société Anonyme d'Économie Mixte

**SAS :** Société par Actions Simplifiée

**SCIC :** Société Coopérative d'Intérêt Collectif

## SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS EXTERNES DE NANTES MÉTROPOLE (extraits des annexes du compte administratif 2023)

Les annexes du rapport financier de Nantes Métropole sont complétées d'une cartographie de l'exhaustivité des engagements hors bilan ("engagements externes").

Nantes Métropole s'est en effet engagée à produire un tel document dans sa réponse à la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre du contrôle sur les Risques financiers externes.

### Garanties d'emprunt :

Garanties d'emprunt	2023
<b>Total</b>	<b>2 605 329 k€</b>
Nantes Métropole Habitat	629 707k€
La Nantaise d'Habitations	403 303 k€
Atlantique Habitations	337 866 k€
CDC Habitat Social	304 430 K€
Harmonie Habitat	194 006 k€
Vilogia	133 021 k€
Aiguillon Construction	132 229 k€
Autres organismes	470 766 k€

### Autres engagements hors bilan :

Engagements	Date du contrat	Montant total	Résiduel à payer
Crédit-Bail	2013	60 419 k€	51 152 k€
Cession de créances	2021	40 949 k€	31 637 k€
Partenariat public privé	2014	13 581 k€	7 130 k€
Prêts et avances consentis	2018/2022	4 571 k€	

### Concessions d'aménagement :

Aménageur	Nombre d'opérations	Résiduel des participations financières (HT)	Résiduel des dépenses
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>369 342 k€</b>	<b>987 172 k€</b>
NMA	22	112 515 k€	389 900 k€
SAMOA	1	148 128 k€	359 214 k€
LOMA	8	95 613 k€	159 906 k€
LOD	13	885 k€	58 369 k€
SELA	6	11 050 k€	17415 k€
LAD	1	1 150 k€	2 368 k€

**Contrats de délégation de services publics :**

Activités	Contrats / Délégataires	Chiffre d'affaires résiduel
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>7 869 283 k€</b>
Transports	SEMITAN	398 932 k€
Tourisme & Évènementiel	ExpoNantes / VAN / Cité des Congrès / Zénith	299 660 k€
Déchets	AEC2034 & ALCEA	247 753 k€
Stationnement	Effia Stationnement, NGE & NMGS	63 860 k€
Réseau de chaleur	ERENA, IBEM , Novaé	687 267 k€
Concessionnaires Électricité/Gaz	ErDF / GrDF	6 097 612 k€
Développement économique	SEMMINN / PIEM / Creative Factory	26 966 k€
Autres activités		47 234 k€

**Subventions et participations obligatoires en 2023 :**

Participations obligatoires	SDIS	ESBANSN	Autres
<b>Participations &gt; 1 000 k€ pour 30 787 k€</b>	24 781 k€	3 315 k€	2 604 k€ (dont 2 500K€ contribution eaux pluviales – BA assainissement)

Subventions	Atdec	Université de Nantes	Nantes St Naz. Dvpt	Auran
<b>Subventions &gt; 1 000 k€ pour 34 493 k€</b>	3 935 k€	1 797 k€	3 150 k€	1 807 k€

Subventions	COS	N7 Tv Telenantes	HBC Nantes	Autres
<b>Subventions &gt; 1 000 k€ pour 34 493 k€</b>	2 131 k€	1 165 k€	1 509 k€	19 000 k€

**Titres de participations détenus par Nantes Métropole :**

SAEM pour 3 023k€	SEMITAN	NGE	LOD	LAD-SELA	SEMMINN
<b>Nominal détenu</b>	390 k€	1 190 k€	737 k€	616 k€	90 k€
<b>% de détention</b>	65,0 %	38,0 %	51,7 %	4,6 %	56,0 %

SPL pour 5 774 k€	NMA	VAN	Cité des Congrès	SAMOA	LOMA	NMGS	SPR PDL	LAD
<b>Nominal détenu</b>	1 310 k€	680 k€	3 010 k€	570 k€	144 k€	18,5 k€	8 k€	33 k€
<b>% de détention</b>	73,5 %	68,0 %	79,0 %	57,0 %	64,0 %	50,0 %	0,5 %	1,28 %

Autres sociétés pour 7 822 k€	SAS Go Capital	SCIC Atl. Access. Sol	SAS Min à Watt	SAS Min'Ergie	SA AFL
<b>Nominal détenu</b>	1 811 k€	100 k€	1,8 k€	0,5 k€	5 909 k€
<b>% de détention</b>		13,9 %	5,0 %	5,0 %	2,4 %

# COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

## Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2023

### Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	21 074	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	4 247 038	Réserves	17 521
Immobilisations financières	3 150	Report à nouveau	-20 147
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>4 271 262</b>	Résultat de l'exercice	-264 414
Stocks et en-cours	556 678	Autres subventions d'investissement	503 306
Créances d'exploitation	1 711 451	<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>4 046 266</b>
Autres créances	397 398	<b>Autres fonds propres (II)</b>	<b>31 290</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>2 665 527</b>	<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>85 920</b>
Valeurs mobilières de placement	1 028 000	Emprunts et dettes	627 348
Disponibilités	3 546 616	Fournisseurs et comptes rattachés	1 819 919
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>4 574 616</b>	Dettes fiscales et sociales	1 192 619
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	490 805
Charges constatées d'avance	263 367	<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>4 130 691</b>
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>263 367</b>	<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>3 480 605</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>11 774 772</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>11 774 772</b>

### Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>18 393 743</b>	<b>17 271 632</b>
dont chiffre d'affaires	12 851 865	10 942 517
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>18 938 028</b>	<b>17 182 179</b>
dont charges de personnel	7 601 874	7 155 298
dont autres achats et charges externes	9 876 993	8 576 542
dont dotations aux amortissements & provisions	725 410	681 933
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-544 285</b>	<b>89 453</b>
Total des produits financiers	107 139	26 625
Total des charges financières	6 484	4 003
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>100 655</b>	<b>22 622</b>
Total des produits exceptionnels	232 216	132 736
Total des charges exceptionnelles	53 001	244 579
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>179 215</b>	<b>-111 843</b>
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	-118
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-264 414</b>	<b>349</b>

## Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2023

### Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	14 463 559
Immobilisations corporelles	7 982 422	Réserves	1 806 502
Immobilisations financières	6 558 089	Report à nouveau	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>14 540 511</b>	Résultat de l'exercice	67 477
Stocks et en-cours	68 258 004	Autres subventions d'investissement	130 531
Créances d'exploitation	2 653 708	<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>16 468 069</b>
Autres créances	6 664 052	<b>Autres fonds propres (II)</b>	
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>77 575 764</b>	<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>5 696 479</b>
Valeurs mobilières de placement	3 308 988	Emprunts et dettes	62 881 556
Disponibilités	6 115 018	Fournisseurs et comptes rattachés	5 594 885
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>9 424 006</b>	Dettes fiscales et sociales	370 480
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	1 188 673
Charges constatées d'avance	4 229 559	<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>70 035 594</b>
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>4 229 559</b>	<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>13 569 698</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>105 769 839</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>105 769 839</b>

### Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>28 235 617</b>	<b>32 595 665</b>
dont chiffre d'affaires	13 561 201	25 290 898
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>28 215 638</b>	<b>32 836 639</b>
dont charges de personnel	56 532	144 857
dont autres achats et charges externes	15 573 512	17 227 169
dont dotations aux amortissements & provisions	5 939 844	7 075 709
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>19 979</b>	<b>-240 974</b>
Total des produits financiers	1 696 189	686 755
Total des charges financières	1 656 506	411 977
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>39 683</b>	<b>274 778</b>
Total des produits exceptionnels	2 533 136	237 313
Total des charges exceptionnelles	2 525 323	217 244
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>7 814</b>	<b>20 069</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>67 477</b>	<b>53 873</b>

Loire Atlantique Développement – SPL

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net	N		N	N
Immobilisations incorporelles	43 116		Capital social	2 600 000	
Immobilisations corporelles	82 318		Réserves	74 880	
Immobilisations financières			Report à nouveau	-593 135	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>125 434</b>		Résultat de l'exercice	-143 604	
Stocks et en-cours	6 503 144		Autres subventions d'investissement		
Créances d'exploitation	2 538 440		<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>1 938 141</b>	
Autres créances	6 065 511		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>15 107 095</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>56 916</b>	
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes	5 246 761	
Disponibilités	5 463 918		Fournisseurs et comptes rattachés	2 847 069	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>5 463 918</b>		Dettes fiscales et sociales	420 217	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes	9 293 635	
Charges constatées d'avance	75 178		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>17 807 682</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>75 178</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>968 886</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>20 771 625</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>20 771 625</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>9 107 732</b>	<b>7 885 840</b>
dont chiffre d'affaires	3 930 623	3 541 472
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>9 265 447</b>	<b>8 090 891</b>
dont charges de personnel	385 864	404 141
dont autres achats et charges externes	8 617 298	7 426 495
dont dotations aux amortissements & provisions	69 237	93 030
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-157 715</b>	<b>-205 051</b>
Total des produits financiers	354 618	75 051
Total des charges financières	303 220	49 400
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>51 398</b>	<b>25 651</b>
Total des produits exceptionnels	5 479	90
Total des charges exceptionnelles	42 767	413 825
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-37 288</b>	<b>-413 735</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-143 604</b>	<b>-593 135</b>

Loire Océan Développement

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net	N		N	N
Immobilisations incorporelles	1 500		Capital social	3 042 591	
Immobilisations corporelles	2 647 412		Réserves	329 830	
Immobilisations financières	3 342 693		Report à nouveau	5 393 490	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>5 991 604</b>		Résultat de l'exercice	-120 623	
Stocks et en-cours	42 631 585		Autres subventions d'investissement	354 282	
Créances d'exploitation	3 524 473		<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>8 999 570</b>	
Autres créances	5 899 073		<b>Autres fonds propres (II)</b>	<b>5 103 643</b>	
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>52 055 131</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>1 554 870</b>	
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes	29 800 393	
Disponibilités	7 374 381		Fournisseurs et comptes rattachés	2 762 891	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>7 374 381</b>		Dettes fiscales et sociales	721 782	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes	11 304	
Charges constatées d'avance	123 683		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>33 296 370</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>123 683</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>16 590 346</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>65 544 799</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>65 544 799</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>15 218 089</b>	<b>13 144 811</b>
dont chiffre d'affaires	9 825 081	7 161 242
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>15 694 432</b>	<b>13 149 453</b>
dont charges de personnel	904 887	919 672
dont autres achats et charges externes	11 556 152	8 291 047
dont dotations aux amortissements & provisions	257 037	222 633
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-476 343</b>	<b>-4 642</b>
Total des produits financiers	421 166	74 907
Total des charges financières	287 686	106 157
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>133 480</b>	<b>-31 250</b>
Total des produits exceptionnels	230 368	88 363
Total des charges exceptionnelles	8 129	1 419
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>222 239</b>	<b>86 944</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		27 684
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-120 623</b>	<b>23 368</b>

Loire Océan Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net			N	
Immobilisations incorporelles			Capital social		225 000
Immobilisations corporelles			Réserves		19 143
Immobilisations financières	11 270		Report à nouveau		368 787
			Résultat de l'exercice		-17 960
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>11 270</b>		Autres subventions d'investissement		
Stocks et en-cours	21 016 989		<b>Capitaux propres (I)</b>		<b>594 970</b>
Créances d'exploitation	997 155		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
Autres créances	565 858				
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>22 580 002</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>		<b>1 257 051</b>
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes		19 039 791
Disponibilités	1 023 052		Fournisseurs et comptes rattachés		1 502 747
			Dettes fiscales et sociales		877 072
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>1 023 052</b>		Autres dettes		228 266
Charges à répartir sur plusieurs exercices			<b>Total Dettes (IV)</b>		<b>21 647 876</b>
Charges constatées d'avance	258 356		<b>Comptes de régularisation (V)</b>		<b>372 783</b>
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>258 356</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>23 872 680</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>23 872 680</b>

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>14 447 339</b>	<b>10 971 778</b>
dont chiffre d'affaires	17 865 021	15 153 119
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>14 513 208</b>	<b>10 899 670</b>
dont charges de personnel	512 275	516 452
dont autres achats et charges externes	12 737 349	10 373 227
dont dotations aux amortissements & provisions	1 254 498	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-65 869</b>	<b>72 108</b>
Total des produits financiers	253 481	50 183
Total des charges financières	205 572	27 375
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>47 909</b>	<b>22 808</b>
Total des produits exceptionnels		166
Total des charges exceptionnelles		421
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>-255</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		23 669
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-17 960</b>	<b>70 992</b>

Min à Watt

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net			N	
Immobilisations incorporelles			Capital social		36 600
Immobilisations corporelles	541 252		Réserves		3 660
Immobilisations financières	1 680		Report à nouveau		3 997
			Résultat de l'exercice		18 383
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>542 932</b>		Autres subventions d'investissement		
Stocks et en-cours			<b>Capitaux propres (I)</b>		<b>62 640</b>
Créances d'exploitation	54 296		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
Autres créances	6 426				
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>60 722</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>		
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes		585 448
Disponibilités	75 736		Fournisseurs et comptes rattachés		23 211
			Dettes fiscales et sociales		7 957
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>75 736</b>		Autres dettes		134
Charges à répartir sur plusieurs exercices			<b>Total Dettes (IV)</b>		<b>616 750</b>
Charges constatées d'avance			<b>Comptes de régularisation (V)</b>		
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>0</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>679 390</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>679 390</b>

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>92 495</b>	<b>92 250</b>
dont chiffre d'affaires	92 945	92 217
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>54 414</b>	<b>54 639</b>
dont charges de personnel	0	0
dont autres achats et charges externes	24 089	23 848
dont dotations aux amortissements & provisions	29 315	29 315
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>38 081</b>	<b>37 612</b>
Total des produits financiers	35	41
Total des charges financières	16 490	17 276
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-16 455</b>	<b>-17 235</b>
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	3 244	3 669
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>18 382</b>	<b>16 708</b>

Min'Ergie

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net			N	
Immobilisations incorporelles			Capital social		10 000
Immobilisations corporelles	4 069 020		Réserves		1 000
Immobilisations financières			Report à nouveau		1 088
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>4 069 020</b>		Résultat de l'exercice		59 298
Stocks et en-cours			Autres subventions d'investissement		
Créances d'exploitation	122 429		<b>Capitaux propres (I)</b>		<b>71 386</b>
Autres créances	14 495		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>136 924</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>		
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes		4 755 487
Disponibilités	722 024		Fournisseurs et comptes rattachés		86 510
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>722 024</b>		Dettes fiscales et sociales		14 585
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes		
Charges constatées d'avance			<b>Total Dettes (IV)</b>		<b>4 856 582</b>
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>0</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>4 927 968</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>4 927 968</b>

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>533 191</b>	<b>540 052</b>
dont chiffre d'affaires	533 191	540 052
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>384 915</b>	<b>438 941</b>
dont charges de personnel	0	0
dont autres achats et charges externes	78 125	140 914
dont dotations aux amortissements & provisions	269 489	269 489
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>148 276</b>	<b>101 111</b>
Total des produits financiers	0	0
Total des charges financières	69 212	72 058
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-69 212</b>	<b>-72 058</b>
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	19 766	7 263
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>59 298</b>	<b>21 790</b>

Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net			N	
Immobilisations incorporelles	353 272		Capital social		3 128 112
Immobilisations corporelles	38 510 983		Réserves		290 521
Immobilisations financières	18 062		Report à nouveau		-164 851
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>38 882 317</b>		Résultat de l'exercice		-235 065
Stocks et en-cours	21 628		Autres subventions d'investissement		9 412 763
Créances d'exploitation	745 006		<b>Capitaux propres (I)</b>		<b>12 431 480</b>
Autres créances	2 007 126		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>2 773 760</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>		<b>15 067 137</b>
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes		14 164 996
Disponibilités	3 368 895		Fournisseurs et comptes rattachés		1 301 301
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>3 368 895</b>		Dettes fiscales et sociales		980 770
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes		864 881
Charges constatées d'avance	38 014		<b>Total Dettes (IV)</b>		<b>17 311 948</b>
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>38 014</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>		<b>252 421</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>45 062 986</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>45 062 986</b>

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>11 572 426</b>	<b>10 654 654</b>
dont chiffre d'affaires	6 015 565	5 517 478
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>11 895 313</b>	<b>10 396 801</b>
dont charges de personnel	3 549 426	2 628 948
dont autres achats et charges externes	4 561 756	4 508 159
dont dotations aux amortissements & provisions	2 945 562	1 418 041
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-322 887</b>	<b>257 853</b>
Total des produits financiers	401	69
Total des charges financières	314 817	322 137
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-314 416</b>	<b>-322 068</b>
Total des produits exceptionnels	487 989	68 168
Total des charges exceptionnelles	85 751	72 734
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>402 238</b>	<b>-4 566</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-235 065</b>	<b>-68 781</b>

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles		Capital social	1 782 000
Immobilisations corporelles	34 501 987	Réserves	1 773 671
Immobilisations financières	3 246	Report à nouveau	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>34 505 233</b>	Résultat de l'exercice	76 582
Stocks et en-cours	46 463 287	Autres subventions d'investissement	1 318 512
Créances d'exploitation	15 715 405	<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>4 950 765</b>
Autres créances	5 804 354	<b>Autres fonds propres (II)</b>	<b>1 300 000</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>67 983 046</b>	<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>35 095 732</b>
Valeurs mobilières de placement	1 000 015	Emprunts et dettes	79 846 708
Disponibilités	43 373 963	Fournisseurs et comptes rattachés	3 670 100
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>44 373 978</b>	Dettes fiscales et sociales	1 635 657
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	452 113
Charges constatées d'avance	2 652 449	<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>85 604 578</b>
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>2 652 449</b>	<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>22 563 631</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>149 514 706</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>149 514 706</b>

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>73 677 433</b>	<b>96 614 935</b>
dont chiffre d'affaires	32 017 277	63 310 003
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>71 584 733</b>	<b>96 459 495</b>
dont charges de personnel	3 513 511	3 273 866
dont autres achats et charges externes	30 223 671	48 662 428
dont dotations aux amortissements & provisions	1 719 997	1 516 658
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 092 700</b>	<b>155 440</b>
Total des produits financiers	13 281	1 158
Total des charges financières	138 356	107 422
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-125 075</b>	<b>-106 264</b>
Total des produits exceptionnels	129 051	151 622
Total des charges exceptionnelles	1 991 506	7 924
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 862 455</b>	<b>143 697</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	28 588	50 532
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>76 582</b>	<b>142 341</b>

Nantes Métropole Gestion Service

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
	Net		N
Immobilisations incorporelles	43 239	Capital social	37 000
Immobilisations corporelles	1 320 836	Réserves	14 407
Immobilisations financières	877	Report à nouveau	263 808
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>1 364 952</b>	Résultat de l'exercice	29 175
Stocks et en-cours	2 541	Autres subventions d'investissement	7 569
Créances d'exploitation	2 484 210	<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>351 959</b>
Autres créances	1 639 468	<b>Autres fonds propres (II)</b>	
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>4 126 219</b>	<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>724 899</b>
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	43 680
Disponibilités	1 920 523	Fournisseurs et comptes rattachés	1 429 162
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>1 920 523</b>	Dettes fiscales et sociales	607 547
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Autres dettes	3 235 236
Charges constatées d'avance	52 459	<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>5 315 625</b>
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>52 459</b>	<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>1 071 670</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>7 464 153</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>7 464 153</b>

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>13 723 390</b>	<b>13 571 556</b>
dont chiffre d'affaires	12 921 382	12 086 490
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>13 663 151</b>	<b>13 298 022</b>
dont charges de personnel	1 057 187	976 685
dont autres achats et charges externes	9 056 684	8 849 574
dont dotations aux amortissements & provisions	1 070 541	1 464 302
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>60 239</b>	<b>273 534</b>
Total des produits financiers	12	12
Total des charges financières	20 700	19 368
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-20 688</b>	<b>-19 356</b>
Total des produits exceptionnels	30 312	349 602
Total des charges exceptionnelles	21 622	313 168
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>8 690</b>	<b>36 434</b>
Participation des salariés aux résultats	4 621	22 509
Impôts sur les bénéfices	14 445	71 904
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>29 175</b>	<b>196 199</b>

Nantes Métropole Habitat

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net	N		N	N
Immobilisations incorporelles	7 612 028		Capital social	11 987 473	
Immobilisations corporelles	1 100 329 248		Réserves	116 378 019	
Immobilisations financières	1 020 485		Report à nouveau	49 279 862	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>1 108 961 761</b>		Résultat de l'exercice	4 520 737	
Stocks et en-cours	6 223 919		Autres subventions d'investissement	171 165 291	
Créances d'exploitation	55 172 131		<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>353 331 382</b>	
Autres créances	2 338 488		<b>Autres fonds propres (II)</b>	<b>0</b>	
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>63 734 538</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>4 702 547</b>	
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes	901 832 293	
Disponibilités	129 106 556		Fournisseurs et comptes rattachés	12 899 069	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>129 106 556</b>		Dettes fiscales et sociales	6 557 805	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes	23 452 684	
Charges constatées d'avance	972 925		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>944 741 850</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>972 925</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>1 302 775 780</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 302 775 780</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>146 112 130</b>	<b>136 641 907</b>
dont chiffre d'affaires	128 652 777	125 320 887
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>131 694 793</b>	<b>127 969 695</b>
dont charges de personnel	26 247 713	26 761 081
dont autres achats et charges externes	43 932 823	42 614 478
dont dotations aux amortissements & provisions	39 484 953	37 971 254
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 417 337</b>	<b>8 672 212</b>
Total des produits financiers	4 278 186	1 843 950
Total des charges financières	26 544 732	15 679 568
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-22 266 547</b>	<b>-13 835 618</b>
Total des produits exceptionnels	19 764 062	17 502 023
Total des charges exceptionnelles	7 394 115	7 126 403
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>12 369 947</b>	<b>10 375 620</b>
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>4 520 737</b>	<b>5 212 214</b>

Atlantique Accession Solidaire (OFS)

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net	N		N	N
Immobilisations incorporelles			Capital social	1 023 070	
Immobilisations corporelles	2 225 309		Réserves	561 885	
Immobilisations financières			Report à nouveau		
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>2 225 309</b>		Résultat de l'exercice	464 366	
Stocks et en-cours			Autres subventions d'investissement		
Créances d'exploitation	67 917		<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>2 049 321</b>	
Autres créances	60 010		<b>Autres fonds propres (II)</b>	<b>0</b>	
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>127 927</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>0</b>	
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes	117 381	
Disponibilités			Fournisseurs et comptes rattachés	53 986	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>0</b>		Dettes fiscales et sociales	51 944	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes	583	
Charges constatées d'avance	136		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>223 894</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>136</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>80 157</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>2 353 372</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 353 372</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>75 612</b>	<b>59 483</b>
dont chiffre d'affaires	2 397	0
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>142 411</b>	<b>125 004</b>
dont charges de personnel		
dont autres achats et charges externes	131 941	118 874
dont dotations aux amortissements & provisions	67	0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-66 799</b>	<b>-65 520</b>
Total des produits financiers	2	0
Total des charges financières	84	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-83</b>	<b>0</b>
Total des produits exceptionnels	1 355 522	1 179 403
Total des charges exceptionnelles	754 859	857 589
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>600 663</b>	<b>321 814</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	69 415	171
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>464 366</b>	<b>256 124</b>

**SAMOA**

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net	N		N	N
Immobilisations incorporelles	17 362		Capital social	1 000 000	
Immobilisations corporelles	864 280		Réserves	86 138	
Immobilisations financières	105 100		Report à nouveau	1 219 720	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>986 742</b>		Résultat de l'exercice	1 521	
Stocks et en-cours	10 147 558		Autres subventions d'investissement	599 174	
Créances d'exploitation	537 467		<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>2 906 553</b>	
Autres créances	2 121 523		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>12 806 548</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>2 200</b>	
Valeurs mobilières de placement	1 600 000		Emprunts et dettes	12 742 537	
Disponibilités	4 268 818		Fournisseurs et comptes rattachés	2 239 417	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>5 868 818</b>		Dettes fiscales et sociales	862 751	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes	623 829	
Charges constatées d'avance	141 743		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>16 468 534</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>141 743</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>426 566</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>19 803 853</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>19 803 853</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>31 655 276</b>	<b>15 066 992</b>
dont chiffre d'affaires	19 756 981	14 370 298
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>31 792 564</b>	<b>15 067 641</b>
dont charges de personnel	4 049 890	3 736 782
dont autres achats et charges externes	27 249 748	11 018 719
dont dotations aux amortissements & provisions	132 981	40 740
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-137 288</b>	<b>-649</b>
Total des produits financiers	46 054	2 475
Total des charges financières		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>46 054</b>	<b>2 475</b>
Total des produits exceptionnels	94 955	3 128
Total des charges exceptionnelles	2 200	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>92 755</b>	<b>3 128</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 521</b>	<b>4 954</b>

**Société d'Economie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)**

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net	N		N	N
Immobilisations incorporelles	308 806		Capital social	600 000	
Immobilisations corporelles	27 682 719		Réserves	2 060 369	
Immobilisations financières	4 497 226		Report à nouveau	141 770	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>32 488 751</b>		Résultat de l'exercice	821 545	
Stocks et en-cours	8 501 262		Autres subventions d'investissement	25 555 733	
Créances d'exploitation	5 576 245		<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>29 179 417</b>	
Autres créances	16 821 426		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>30 898 933</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>3 469 947</b>	
Valeurs mobilières de placement	13 502 500		Emprunts et dettes	29 136 238	
Disponibilités	42 132 420		Fournisseurs et comptes rattachés	16 498 675	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>55 634 920</b>		Dettes fiscales et sociales	19 012 972	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes	17 856 308	
Charges constatées d'avance	742 527		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>82 504 193</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>742 527</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>4 611 574</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>119 765 131</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>119 765 131</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>224 175 543</b>	<b>206 291 437</b>
dont chiffre d'affaires	214 342 750	200 926 643
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>228 131 660</b>	<b>209 067 146</b>
dont charges de personnel	122 092 730	115 967 139
dont autres achats et charges externes	94 004 817	82 792 056
dont dotations aux amortissements & provisions	6 735 011	5 141 187
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 956 117</b>	<b>-2 775 709</b>
Total des produits financiers	486 559	43 216
Total des charges financières	2 225	472
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>484 334</b>	<b>42 744</b>
Total des produits exceptionnels	4 397 023	3 117 459
Total des charges exceptionnelles	103 695	155 282
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>4 293 328</b>	<b>2 962 177</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>821 545</b>	<b>229 212</b>

**SEMMINN**

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net	N		N	N
Immobilisations incorporelles	450		Capital social	160 000	
Immobilisations corporelles	900 219		Réserves	990 777	
Immobilisations financières	2 775		Report à nouveau	-1 055 862	
			Résultat de l'exercice	625 095	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>903 444</b>		Autres subventions d'investissement		
Stocks et en-cours			<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>720 010</b>	
Créances d'exploitation	699 811		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
Autres créances	652 814				
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>1 352 625</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>2 116 901</b>	
Valeurs mobilières de placement	900 000		Emprunts et dettes	391 984	
Disponibilités	1 766 707		Fournisseurs et comptes rattachés	761 807	
			Dettes fiscales et sociales	232 812	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>2 666 707</b>		Autres dettes	622 170	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>2 008 773</b>	
Charges constatées d'avance	13 838		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>90 929</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>13 838</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>4 936 614</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>4 936 614</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 931 601</b>	<b>5 862 694</b>
dont chiffre d'affaires	5 513 391	5 200 576
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>5 976 285</b>	<b>6 118 714</b>
dont charges de personnel	1 158 363	998 337
dont autres achats et charges externes	3 804 315	4 435 073
dont dotations aux amortissements & provisions	938 926	613 611
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-44 684</b>	<b>-256 020</b>
Total des produits financiers	51 284	5 460
Total des charges financières	5	7 403
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>51 279</b>	<b>-1 943</b>
Total des produits exceptionnels	961 060	136 633
Total des charges exceptionnelles	339 553	99 994
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>621 507</b>	<b>36 639</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	3 006	
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>625 095</b>	<b>-221 324</b>

**SPL Régionale des Pays de la Loire**

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net	N		N	N
Immobilisations incorporelles	2 502		Capital social	1 500 000	
Immobilisations corporelles	107 203		Réserves	89 989	
Immobilisations financières	36 008		Report à nouveau	1 679 652	
			Résultat de l'exercice	-13 478	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>145 713</b>		Autres subventions d'investissement	34 626	
Stocks et en-cours			<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>3 290 789</b>	
Créances d'exploitation	5 829 843		<b>Autres fonds propres (II)</b>		
Autres créances	2 787 808				
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>8 617 651</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>668 603</b>	
Valeurs mobilières de placement			Emprunts et dettes	668	
Disponibilités	5 729 377		Fournisseurs et comptes rattachés	5 161 969	
			Dettes fiscales et sociales	2 528 172	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>5 729 377</b>		Autres dettes	2 417 223	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>10 108 032</b>	
Charges constatées d'avance	60 578		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>485 896</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>60 578</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>14 553 319</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>14 553 319</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>23 470 519</b>	<b>22 376 332</b>
dont chiffre d'affaires	22 591 035	21 142 393
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>23 700 588</b>	<b>21 276 807</b>
dont charges de personnel	7 565 031	7 267 840
dont autres achats et charges externes	14 574 530	12 608 864
dont dotations aux amortissements & provisions	378 058	416 128
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-230 069</b>	<b>1 099 525</b>
Total des produits financiers		
Total des charges financières	74	1 045
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-74</b>	<b>-1 045</b>
Total des produits exceptionnels	255 594	266 178
Total des charges exceptionnelles	38 929	150
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>216 665</b>	<b>266 028</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		246 018
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-13 478</b>	<b>1 118 490</b>

Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2023

Bilan simplifié

ACTIF	€uro		PASSIF	€uro	
	Net			N	
Immobilisations incorporelles	216 830		Capital social	1 000 000	
Immobilisations corporelles	8 559 162		Réserves	100 000	
Immobilisations financières	248 676		Report à nouveau	14 321	
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>9 024 668</b>		Résultat de l'exercice	-918 961	
Stocks et en-cours	899 235		Autres subventions d'investissement	4 164 875	
Créances d'exploitation	916 213		<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>4 360 235</b>	
Autres créances	1 609 163		<b>Autres fonds propres (II)</b>	<b>2 499 160</b>	
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>3 424 611</b>		<b>Provisions pour risques et charges (III)</b>	<b>3 761 391</b>	
Valeurs mobilières de placement	0		Emprunts et dettes	959 424	
Disponibilités	6 339 110		Fournisseurs et comptes rattachés	4 132 100	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>6 339 110</b>		Dettes fiscales et sociales	1 534 753	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres dettes	364 366	
Charges constatées d'avance	444 652		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>6 990 643</b>	
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>444 652</b>		<b>Comptes de régularisation (V)</b>	<b>1 621 610</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>19 233 040</b>		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>19 233 040</b>	

Compte de Résultat

POSTES	€uro	
	N	N-1
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>36 392 865</b>	<b>34 880 829</b>
dont chiffre d'affaires	12 169 366	11 818 862
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>37 439 470</b>	<b>35 034 536</b>
dont charges de personnel	15 024 343	14 038 512
dont autres achats et charges externes	15 285 167	14 016 922
dont dotations aux amortissements & provisions	919 246	1 239 716
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 046 605</b>	<b>-153 707</b>
Total des produits financiers	79 129	426
Total des charges financières	23 634	8 001
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>55 495</b>	<b>-7 575</b>
Total des produits exceptionnels	87 193	162 737
Total des charges exceptionnelles	15 045	3 138
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>72 148</b>	<b>159 599</b>
Participation des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-918 961</b>	<b>-1 683</b>

